



Développer la résilience contre l'exploitation au Sénégal dans le contexte de la Covid-19

Rapport complet

Avril 2021



Sommaire

1. Introduction	3
Remerciement	3
Une note sur la terminologie	4
2. Méthodologie	5
Cadre théorique: conceptualiser la résilience face à l'exploitation	5
Méthode de recherche	7
Limites de l'étude	7
3. L'exploitation au Sénégal avant le Covid-19	9
Les types d'exploitation les plus répandus au Sénégal	9
Sélection de facteurs structurels ayant un impact sur l'exploitation	12
Quelques facteurs législatifs et réglementaires ayant un impact sur l'exploitation	13
Facteurs locaux, culturels et institutionnels variés	15
Sensibilisation des personnes aux signes d'exploitation	19
4. Principaux impacts de la Covid-19	20
La réponse politique Sénégalaise face à la Covid-19	20
Les principales répercussions de la Covid-19 selon les témoignages recueillis	23
Impacts de la pandémie sur les facteurs sociaux de l'exploitation	28
5. Questions thématiques émergeant de l'analyse	30
1) Terminologie: la nécessité de définir une définition commune des concepts	30
2) Réduire le décalage entre la loi et son application	30
3) Coordination des efforts	32
4) Données	33
6. Répercussions du projet sur le processus de développement de la résilience après la Covid-19	34
Vers une « théorie du changement » révisée	35
Sommaire des Recommandations	36
7. Questionnaires utilisés pour déterminer les facteurs ayant un impact sur la résilience anti-esclavagiste	37
8. Références	40

1. Introduction

Ce rapport détaille les résultats de l'étude « *Building Local Resilience to Modern Slavery and Human Trafficking after Covid-19: Action Research in Senegal and Kenya* » et se penche sur les résultats relatifs au Sénégal. Cette étude a été menée en partant du principe qu'un choc exogène systémique nécessite une approche systémique correspondante de l'analyse, afin d'apporter des solutions politiques et des mesures efficaces. Elle est basée sur un projet de recherche-action mené en collaboration avec le Rights Lab de l'Université de Nottingham et l'ONG américaine Free the Slaves, et a été financée par le Arts and Humanities Research Council (AHRC) du gouvernement britannique grâce à Modern Slavery Policy and Evidence Centre (MSPEC) entre octobre 2020 et mars 2021.

L'objectif de cette étude était de mener une analyse holistique pour mettre en évidence la manière dont les facteurs structurels, la législation, les institutions locales, les systèmes et les pratiques qui participent à la résilience vis-à-vis de l'exploitation, sont influencés par le Covid-19 dans les centres urbains du Sénégal et du Kenya. Notre objectif était de proposer une étude théorique offrant une nouvelle perspective sur la compréhension et la construction de la résilience, informée et façonnée par l'expertise et les connaissances locales des personnes travaillant dans différents environnements. Nous nous sommes concentrés sur quatre questions clés:

- Quels sont les facteurs renforçant la résilience de la communauté face à l'exploitation dans chaque environnement ?
- De quelle(s) manière(s) les projets antiesclavagistes ont-ils contribué à renforcer la résilience avant le Covid-19 ? Quels sont les autres acteurs ayant joué un rôle essentiel ?
- Quel est l'impact du Covid-19 sur les questions structurelles, la législation, les institutions, les systèmes et les pratiques qui favorisent la résilience face à l'exploitation ?
- Quelles questions, quels partenariats et quels processus doivent être priorisés afin de garantir le développement et le maintien de la résilience ?

Nous espérons que ce rapport contribuera au développement du dialogue entre les parties concernées du secteur public, privé et bénévole travaillant sur cette question et qu'il suscitera de nouvelles réflexions sur la manière de renforcer les mesures de lutte contre toutes les formes d'esclavage moderne et de traite des êtres humains dans le cadre du Covid-19.

Remerciements

Nous tenons à remercier toutes les parties prenantes au Sénégal qui ont consacré leur temps et leur expertise aux entretiens et aux ateliers qui ont servi de base à cette recherche.

Cette recherche a été menée par le Rights Lab de l'Université de Nottingham en collaboration avec Free the Slaves. Nous remercions les personnes ci-dessous pour leur contribution à la planification, la conception et la réalisation de cette recherche:

L'équipe Free the Slaves: Bukeni Waruzi, Lamine Gaye, Papa Fall, Gorgui Diallo, Cheikh Issa Diop, Jackline Mwende, Anita Nyanjong, Casey Branchini, Pauline Werner, Joha Braimah, Christa Giesecke

L'équipe Rights Lab: Alison Gardner, Phil Northall, Juliana Semione, Jess Lendon, Amelia Watkins-Smith, Olivia Wright, Nathalie Walters.

Une note sur la terminologie

Au Royaume-Uni, l'expression « esclavage moderne » est largement utilisée pour désigner l'esclavage, la servitude, le travail forcé et obligatoire, ainsi que la traite des êtres humains. Cependant, les participants à notre recherche (SEN 004, SEN 009, SEN 013) ont clairement indiqué que ce terme n'est pas reconnu ou peu utilisé au Sénégal. L'esclavage est un mot lourd de sens pour de nombreuses personnes interrogées, représentant le lien à un passé colonial que le Sénégal a depuis oublié. Comme l'a exprimé un de nos participants:

“Le sujet que vous n'avez pas abordé est la définition des concepts. A mon avis, dans ce genre de recherche, il faut essayer de commencer par cela car les définitions de certains concepts sont différentes d'une région à une autre.... Autrement, nous pouvons nous parler, mais nous risquons de ne pas nous comprendre.” (SEN 013)

Lorsque les personnes interrogées ont été consultées pour cette étude, elles ont le plus souvent lié le sujet aux questions d'exploitation des enfants et de mendicité forcée. Le terme de traite des êtres humains a également été utilisé, mais souvent dans le sens spécifique de cas de ressortissants étrangers victimes de la traite à travers les frontières internationales, plutôt qu'en référence à la traite domestique ou à des formes plus larges d'exploitation.

Conscients qu'il n'existe pas de conceptualisation commune du terme « esclavage moderne », nous l'avons remplacé par le terme « exploitation » ou utilisé des termes spécifiques tels que l'esclavage, la servitude, le travail forcé et obligatoire, la traite des êtres humains et le mariage précoce ou forcé, le cas échéant. Lorsque nous faisons référence à la question dans son ensemble et aux acteurs associés, nous utilisons l'expression « secteur de la lutte contre la traite des êtres humains ». Nous constatons également de par les commentaires des participants que l'élaboration d'une terminologie et d'un langage plus communément reconnus sur le sujet aiderait à faciliter la collaboration future, tant qu'au Sénégal que pour les différents projets qui s'y déroulent ainsi qu'entre les partenaires internationaux.

2. Méthodologie

Cadre théorique: conceptualiser la résilience face à l'exploitation

La résilience des populations face à l'exploitation peut être considérée comme la capacité d'adaptation d'une communauté à prévenir, identifier et gérer les problèmes, et à promouvoir un contexte propice au maintien de la liberté.

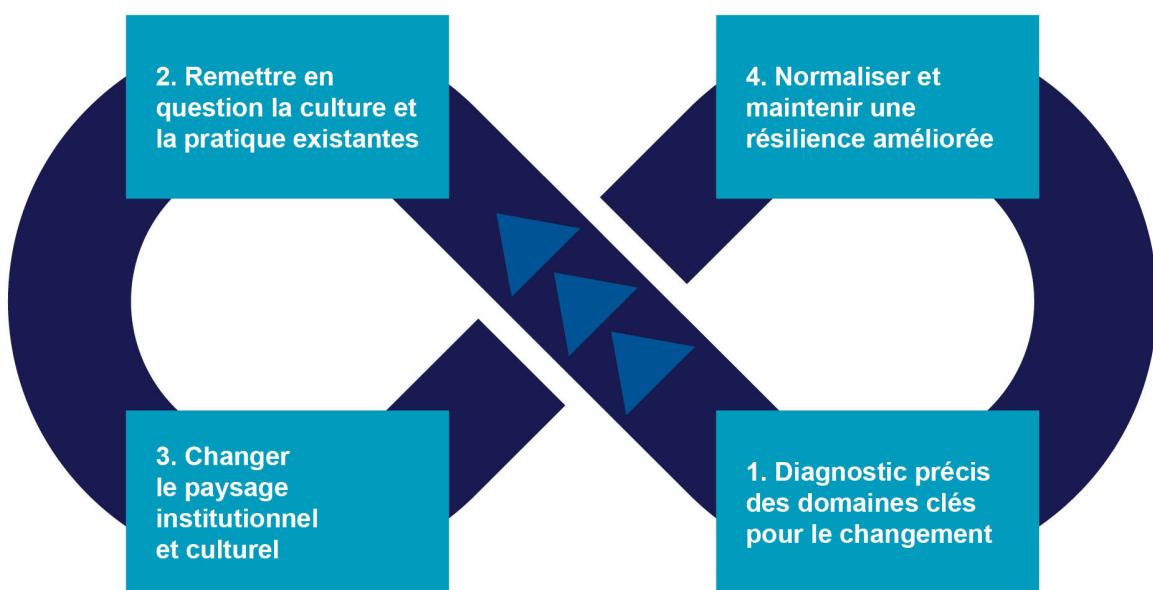
Les recherches suggèrent que les facteurs qui favorisent cette résilience peuvent être structurels ou législatifs, mais existent également au niveau local sous la forme d'institutions, de culture et de normes sociales (Gardner, Northall et Brewster 2020). Ces « facteurs sociaux » de la résilience interagissent avec des facteurs individuels, personnels et psychologiques afin de créer un contexte pouvant favoriser ou inhiber différentes formes d'exploitation. Ils ne sont pas fixes mais évoluent en permanence en fonction des événements et des pressions externes, qui peuvent avoir des effets tant positifs ou négatifs (voir figure 1).

Figure 1: Déterminants sociaux de la résilience d'une communauté face à l'exploitation



Le renforcement de la résilience dans les communautés est également un processus qui implique un cycle continu de diagnostic des problèmes, de développement de coalitions pour favoriser le progrès, l'élimination des obstacles sociaux, culturels et institutionnels et de consolidation des changements par des ajustements des politiques et de la législation. Ce processus doit être ancré dans les communautés et porté par les gouvernements, les ONG et le secteur privé (voir figure 2).

Figure 2: Un cycle adaptatif pour renforcer la résilience face à l'exploitation



Le processus de renforcement de la résilience des communautés face à l'exploitation se déroule en quatre étapes:

- 1) Diagnostiquer** les problèmes et les solutions envisageables, y compris les risques et la vulnérabilité. Les signes d'exploitation locales peuvent être rendus plus perceptibles en analysant les facteurs de risque et en mettant en évidence les fragilités géographiques, démographiques ou sectorielles. Ce processus peut également permettre de reconnaître les atouts de la communauté.
- 2) Défier** les hiérarchies et les systèmes. Après avoir déterminé les éléments et atouts au niveau des communautés, un processus de développement communautaire peut impliquer un plus grand nombre d'acteurs. Les voix des victimes sont essentielles pour influencer ce mécanisme et remettre en question les déséquilibres et les faiblesses systémiques existants.
- 3) Changer** les contextes culturels et institutionnels. Cette étape vise à commencer à faire évoluer les pratiques culturelles et institutionnelles, en explorant les atouts et les innovations qui peuvent permettre le changement, notamment en ce qui concerne certains des paramètres structurels qui favorisent la vulnérabilité à l'exploitation.
- 4) Normaliser** et soutenir la pratique. Cette étape du processus envisage les changements à apporter à la gouvernance, à la législation et à la politique pour ancrer les changements positifs identifiés et réalisés. Elle implique le suivi et l'évaluation des progrès réalisés jusqu'à présent, ainsi que le partage des connaissances à grande échelle, et la mise en place de nouveaux changements de stratégie si nécessaire.

Ce projet de recherche a utilisé les « facteurs sociaux » de l'exploitation comme structure pour identifier ce qui fonde la résilience à l'exploitation au Sénégal, où les vulnérabilités peuvent exister, et comment le Covid-19 fait évoluer la situation. Le cycle adaptatif de la figure 2 est également utilisé afin de déterminer comment le Sénégal pourrait renforcer la résilience face à l'exploitation dans ses plans et actions futurs.

Méthodes de recherche

L'équipe de recherche Rights Lab a opté pour une approche de recherche collaborative, en travaillant étroitement à la planification et à la conception du projet avec ses partenaires sur le terrain, Free the Slaves. Cette recherche a été définie par Reason et Bradbury comme cherchant « à réunir l'action et la réflexion, la théorie et la pratique, en participation avec d'autres, dans la recherche de solutions pratiques à des questions d'intérêt pressantes pour les populations, et plus généralement, l'épanouissement des individus et de leurs communautés » (2011 p.4). Elle est caractérisée par une collaboration de chercheurs et de praticiens au savoir socialement et scientifiquement pertinents, en vue d'une action transformatrice (Bartels et Wittmayer 2018).

Nous avons travaillé avec Free the Slaves pour recenser les principaux acteurs engagés dans la lutte contre l'esclavage au niveau local (voir encadré 1). Ces derniers comprennent des acteurs transnationaux, des gouvernements nationaux et locaux, des dirigeants communautaires et des ONG.

Nos méthodes de recherche ont impliqué:

- Une revue de la littérature académique et grise pour examiner tout le contexte social, économique et politique, ainsi que les activités de lutte contre la traite des êtres humains avant le Covid-19. La recherche documentaire a été enrichie par les contributions du personnel de Free the Slaves au Sénégal afin de recueillir une littérature récente ne pouvant pas être trouvée par le biais de sources universitaires ou en ligne.
- 24 entretiens semi-structurés avec 22 parties prenantes différentes, utilisant trois questionnaires différents pour explorer les divers aspects des facteurs sociaux de la résilience. Ces entretiens ont été réalisés par une équipe de chercheurs sénégalais sur le terrain, dirigée par Free the Slaves. Des exemples de ces questionnaires sont inclus dans l'annexe 1.

Les entretiens ont été codifiés en utilisant notre grille de résilience avec notre logiciel N-vivo pour nous aider à comprendre comment les facteurs sociaux influençant la résilience contre l'exploitation ont été affectés par le Covid-19, et quels facteurs supplémentaires apparaissaient comme primordiaux. Nous avons également organisé un atelier avec les parties prenantes qui avaient participé aux entretiens pour examiner les résultats et discuter des éventuelles solutions.

Limites de l'étude

La plus grande limite de cette étude était qu'elle devait être réalisée sur une courte période, d'octobre 2020 à mars 2021, en raison de la volonté du financeur de l'étude à recueillir des résultats en urgence qui puissent servir de base à des réponses politiques à court et moyen terme. Cela a quelque peu limité la portée du projet, ce qui signifie que sa contribution consiste principalement à examiner les preuves existantes et à fournir un diagnostic initial sur les questions relatives à la résilience face à l'exploitation, qui peuvent devenir la base d'une action continue en concertation avec les principaux acteurs et les communautés locales.

Il convient également de noter que cette recherche effectuée à distance était expérimentale, étant donné qu'en raison des restrictions de déplacement liées à la Covid-19, de nombreux échanges ont été menés en ligne. Bien que nous ayons développé d'excellentes relations et que cette approche se soit avérée, à bien des égards, fructueuse et rentable pour entreprendre ces recherches, elle n'était pas un substitut idéal à la compréhension plus subtile que peuvent apporter des visites physiques en personne sur le terrain.

Nous continuons donc à encourager les contributions des intervenants sénégalais afin d'enrichir ce rapport et de développer davantage les questions que nous avons pu omettre. Les auteurs peuvent être contactés à l'adresse alison.gardner@nottingham.ac.uk ou info@freetheslaves.net.

Box 1

Les acteurs organisationnels clés du système anti-MSHT, Dakar Sénégal

Organisations internationales

UNICEF

UNODC

World Bank

United Nations Office for Human Rights (OHCHR)

USAID

Gouvernement national

Ministère de la Femme, de la Famille, du Genre, de la Protection des Enfants

Direction de la Promotion des Droits et de la Protection des Enfants (DPDPE)

Cellule Nationale de Lutte Contre la Traite des Personnes (CNLTP)

Conseiller Technique du Président de la République chargé de la Petite enfance

Service du Ministère de la Santé et de l'Action Sociale

Service du Travail (Cellule National de Lutte Contre les Pires Formes de Travail des Enfants)

Gouvernement régional/local

Comité Départemental de Protection de l'Enfant des 4 départements de la région de Dakar (Dakar – Pikine – Guédiawaye – Rufisque)

Commune de Diamaguene Sicap Mbao

Commune de Pikine Nord

Commune de Médina

Commune de Fass Gueule Tapée

NGO

Institut des Droits de l'Homme et de la Paix (IDHP)

Coalition Nationale des Associations et ONG en Faveur de l'Enfance (CONAFE)

Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme (RADDHO)

Amnesty International

Coalition des Organisations en Synergie pour la Défense de l'Education Publique (COSYDEP)

Unies Vers Elles Sénégal

Plateforme pour la Promotion et la Protection des Droits Humains (PPDH)

ENDA Jeunesse Action (JA)

Samu Social Sénégal

Empire Des Enfants (EDE)

Global Solidarity Initiative (GSI)

Marple Afrique Solidarité

Plan International

La Lumière

Associations professionnelles

Association des Juristes Sénégalaises

Collectif des Maitres Coraniques (CDMC)

Réseau des journalistes en faveur des enfants

3. L'exploitation au Sénégal avant le Covid-19

Afin d'évaluer l'impact du Covid-19 sur les politiques et les programmes de lutte contre l'exploitation, l'équipe du projet a entrepris une analyse documentaire, qui s'est concentrée sur la collecte d'informations relatives à la situation précédant la pandémie concernant les « facteurs sociaux » de la résilience contre l'exploitation. Cette analyse a porté sur les différents types d'exploitation les plus couramment observés au Sénégal, ainsi que sur les fragilités préexistantes en rapport avec les facteurs structurels, la législation et la politique, les facteurs locaux, culturels et institutionnels ainsi que les enjeux identifiés comme ayant un impact sur la sensibilisation et les comportements des individus. Nous avons également complété nos observations prise dans la littérature par des éléments supplémentaires qui ont été mis en évidence par notre travail sur le terrain.

Outre ses fragilités, le Sénégal dispose d'atouts considérables qui constituent une base solide pour une société qui prône une liberté pérenne. Ceux-ci comprennent les fondements de l'État en tant que démocratie stable et de la participation aux marchés et réseaux mondiaux, qui se sont avérée être des facteurs essentiels pour garantir une plus faible présence de l'exploitation (Landman et Silverman 2019). L'adoption en 2010 de la loi sur la parité est également une avancée majeure dans la lutte pour l'égalité des sexes au Sénégal, plaçant le pays parmi les premiers d'Afrique - et le premier pays musulman du monde - en termes de représentation politique des femmes (ONU Femmes n.d. Tøraasen 2019). Le Sénégal dispose également d'une série de lois et de mesures pour lutter contre la traite des Hommes, ainsi que d'acteurs aux niveaux international, national et local qui s'efforcent de combattre les différentes formes d'exploitation.

Bien que le résumé présenté ici dans le **tableau 1** ne puisse rendre justice à la complexité de la situation sur le terrain, il met en lumière certains aspects clés de la « théorie du changement » implicite (les principales initiatives politiques et les hypothèses et attentes qui les entourent) qui soutenaient la lutte contre la traite des êtres humains avant la pandémie.

Les types d'exploitation les plus répandus au Sénégal

Au Sénégal, la lutte face à la traite des êtres humains se concentre principalement sur l'exploitation des enfants. Cette exploitation est difficile à contrôler au Sénégal car les pratiques à risque sont souvent fortement ancrées dans la religion et les coutumes, ou dans le désir d'ascension sociale. Les parents et la population en général ne reconnaissent pas toujours ces actes d'exploitation relevés par les ONG et autres organismes.

L'exploitation la plus courante est la mendicité forcée par des enfants dits « talibés » (terme collectif désignant les enfants qui étudient et vivent dans des écoles coraniques, les ordaaras) bien que la mendicité des enfants des rues, vivant en dehors du système des daaras, ait également été reconnue comme significative par certaines de nos personnes interrogées. Les enfants des daaras y vont souvent pour bénéficier d'opportunités éducatives et pour une meilleure chance d'ascension sociale. Des recherches ont indiqué que les parents veulent que « leurs fils deviennent des citoyens respectés, de bons musulmans et des professeurs de Coran dévoués ». Paradoxalement, ce discours est dû à l'esclavage des générations précédentes et la crainte des parents que leurs fils soient victimes de discrimination à leur tour s'ils ne disposent pas de nouvelles perspectives d'avenir (Einarsdóttir et Boiro 2016).

L'exploitation sexuelle commerciale est parfois associée à la pratique du mbaraan (offrir des faveurs sexuelles, souvent dans le cadre d'une relation motivée par « le désir d'augmenter la satisfaction de consommation » ou pratiquée pour « joindre les deux bouts et accéder à un meilleur mode de vie » (ECPAT 2018 ; Foley 2019). Le rapport américain sur la traite des êtres humains (TIP, Office to

Monitor and Combat Trafficking in Persons, 2020) note également que les filles et les garçons sont soumis à l'exploitation sexuelle et au travail forcé dans le cadre de la servitude domestique et les mines d'or. Nos enquêtés nous ont également rapporté des cas de traite des êtres humains touchant des femmes venant de pays autres que le Sénégal, ainsi que du tourisme sexuel impliquant des enfants dans les grandes villes et zones touristiques.

De plus, les parents des zones rurales envoient parfois leurs enfants vivre dans d'autres familles afin « améliorer leur niveau de vie » dans le cadre du système d'adoption informel du confiage (Baury et Josenhans 2019), ce qui peut parfois donner lieu à des cas de servitude domestique et d'exploitation sexuelle. Un grand nombre de nos interrogés ont également souligné l'exploitation professionnelle dans le cadre des apprentissages.

L'exploitation des adultes est peu surveillée au Sénégal, et le gouvernement n'a pas déclaré avoir identifié ou recensé de victimes de la traite des adultes au cours de la période couverte par le rapport TIP 2020. Cependant, il reconnaît que la migration non réglementée organisée par des intermédiaires vers les pays du Golfe a augmenté le risque d'exploitation pour les travailleurs sénégalais voyageant à l'étranger (Office to Monitor and Combat Trafficking in Persons, 2020). À l'automne 2020, on s'est également inquiété de la réouverture d'une route migratoire clandestine dangereuse entre la côte sénégalaise et les îles Canaries, qui pourrait également attirer les trafiquants (Shryock 2020).

Tableau 1: La théorie du changement pour aborder l'exploitation au Sénégal avant le Covid-19

Objectifs fixés pour la lutte contre la traite des êtres humains avant le Covid-19
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Amélioration de la pertinence de la législation et des droits de l'enfant ▪ Amélioration de la protection des enfants et de l'application de leurs droits ▪ Réduction des risques ; notamment en ce qui concerne les daaras, mais aussi sur le travail forcé des enfants, le confiage et le mbaraan pour les enfants de moins de 18 ans. ▪ Avant 2010, il existait également d'importants programmes financés par l'UE pour réduire l'immigration clandestine
Contributions au changement
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Défense des droits de l'enfant assurée par les ONG ▪ Campagnes de sensibilisation des pouvoirs publics à la télévision, à la radio, dans la presse et sur Internet. ▪ Gouvernement mettant l'accent sur la protection des enfants et l'application de la loi ; formation de la police, des procureurs, des juges. Mise à disposition de refuges (gouvernement et ONG) ▪ Programmes locaux, municipaux et communautaires visant à améliorer les conditions de vie dans les daaras
(Potentiels obstacles ?) Hypothèses
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une plus grande cohérence dans la législation concernant les enfants (Code de l'enfance) permettra-t-elle d'améliorer sa mise en application ? ▪ Des ressources humaines, techniques et financières seront-elles disponibles pour assurer la concrétisation des droits de l'enfant ? ▪ La société soutient-elle les avancées en matière de droits de l'enfant ? ▪ Le manque de « sensibilisation » des communautés vis-à-vis des risques potentiels favorisant les comportements à risque ?
Résultats du programme
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une légère augmentation des arrestations et des poursuites à l'encontre d'enseignants ayant abusé d'enfants, mais les ressources manquent pour mettre pleinement en œuvre les mécanismes de protection de l'enfance. ▪ - Des progrès ont été réalisés dans la mobilisation des dirigeants locaux et des communautés au niveau local et municipal.
Les limites connues des programmes en cours
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les familles n'accueillent souvent pas favorablement l'intervention des ONG visant à faire sortir les enfants des Daaras. ▪ De nombreuses poursuites sont abandonnées ou les charges atténuées. ▪ Le rétablissement récent de la migration irrégulière par bateau vers les îles Canaries suite au resserrement des routes nord-africaines vers l'Europe.
Principales réserves issues de la littérature
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un ciblage relativement restreint pour le travail du MSHT, qui s'est principalement concentré sur les enfants, plutôt que sur les adultes ou les familles, et sur les talibés plutôt que sur les formes plus générales d'exploitation. ▪ Tendance à focaliser les initiatives sur Dakar et ses environs. ▪ Faibles taux de mise en œuvre et de condamnation comparés à l'ampleur de l'exploitation. ▪ Une attention insuffisante est accordée aux facteurs à l'origine de certaines pratiques à haut risque, notamment la recherche d'un niveau de vie plus élevé dans un contexte de pauvreté, l'inégalité d'accès à l'éducation et les inégalités entre les sexes. ▪ Une plus grande attention doit être accordée aux facteurs institutionnels et intergénérationnels, notamment les institutions religieuses et les normes sociales. ▪ Une meilleure réglementation des secteurs tels que le tourisme, l'exploitation minière, la pêche, etc. est nécessaire.

Sélection de facteurs structurels ayant un impact sur l'exploitation

Pauvreté: Le Sénégal a fait des progrès considérables pour réduire la pauvreté au cours des deux dernières décennies, le pourcentage de personnes vivant sous le seuil de pauvreté étant passé de 55 % en 2001 à 47 % en 2011. La croissance économique a également été forte, avec une moyenne supérieure à 6 % par an (Banque mondiale, s.d.). Il existe cependant des inégalités régionales, les régions rurales étant les plus défavorisées. Les services sociaux ciblant les familles les plus vulnérables, tels que ceux donnant accès à l'éducation gratuite et aux services de santé, ont tendance à dépendre de la coopération internationale, et les systèmes décentralisés ne sont parfois pas équipés ou financés pour assurer une prestation adéquate des services sociaux de base au niveau local (UN CRC 2016).

Une personne interrogée dans le cadre de notre étude a souligné que la pauvreté était liée à l'acceptation des parents vis-à-vis des institutions éducatives exploitant leurs enfants, mais elle a estimé que cette question était plus pertinente pour les communautés des zones rurales périphériques que pour celles de Dakar. Ce sont généralement des enfants issus de familles très pauvres qui sont envoyés dans ces Daaras et qui sont victimes de la traite des êtres humains ou de la mendicité. (SEN 019) Un autre a souligné les liens avec le mariage des enfants:

Nous savons que la pauvreté peut être une des raisons conduisant au mariage des enfants. Certaines familles ou certains parents considèrent qu'une fille peut être un fardeau. S'ils peuvent trouver des moyens de s'en débarrasser, c'est tant mieux. Ils peuvent la donner en mariage par respect, par coutume ou par religion, et utiliser ces éléments comme une raison pour décider de la marier (SEN 004).

Accès à l'emploi: Le travail informel, y compris l'auto-emploi, est la principale forme d'emploi au Sénégal. Il représente 95,4 % du marché de l'emploi total non agricole, et le tissu économique national est majoritairement composé d'unités informelles (97 %). Les travailleurs informels ont généralement des emplois temporaires et mal payés, sans sécurité sociale, et sont désavantagés en termes d'accès aux services de santé (PNUD 2020 ; Plateforme des ONG européennes au Sénégal, s.d.).

Accès aux soins de santé: Les questions clés comprennent les soins de santé pour les mères et le recensement des naissances.

En 2012, la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant s'est officiellement inquiétée du fait que de nombreuses naissances ont lieu en dehors des structures de santé adaptées (parfois à domicile en zones rurales et périurbaines) en raison de leur inaccessibilité, mais aussi du coût des prescriptions et autres frais (2012). Les naissances qui ont lieu en dehors des structures médicales ont moins de chances d'être déclarées, un facteur qui peut être déterminant pour l'accès à l'éducation et aux services sociaux (Comité des droits de l'enfant de l'ONU, 2016). L'accès d'une mère à des soins médicaux lors de l'accouchement peut donc influencer sur la santé néonatale mais aussi sur d'autres droits fondamentaux de l'enfant tout au long de sa vie.

Accès à la justice: Certains observateurs affirment que les lois sénégalaises contre l'exploitation ne sont pas systématiquement appliquées. Par exemple, en 2019, « il y a eu une augmentation globale des arrestations et des poursuites à l'encontre des enseignants [coraniques] pour abus ou exploitation d'enfants, cependant, dans de nombreux cas, les investigations ont été abandonnées ou les charges réduites » (ECPAT 2019).

Droits de l'enfant: Il existe un plaidoyer général, repris par les acteurs étatiques et non étatiques, pour harmoniser les engagements du Sénégal en matière de droits de l'enfant (par exemple, ECPAT 2018 ; UN OHCHR 2020). Un des dispositifs à cette fin est l'adoption par le Sénégal du Code de l'enfant, qui est discuté plus en détail dans la section législation de ce rapport. Bien que de multiples lois soient actuellement en place pour protéger les droits de l'enfant, le Comité des droits de l'enfant (CDE) de l'ONU a fait part de ses inquiétudes concernant la faisabilité, l'allocation de ressources suffisantes, le chevauchement et la duplication des interventions, ainsi que le manque de coordination (2016).

Éducation: Bien que le taux de scolarisation dans l'enseignement primaire atteigne aujourd'hui 82 %, certains enfants continuent de rencontrer des difficultés pour accéder à l'éducation et la terminer, avec seulement 47 % de la cohorte potentielle inscrite au niveau secondaire en 2019 (The World Bank n.d.) Dans le passé, plus de garçons ont été scolarisés en comparaison avec les filles, bien que cette situation soit en train de changer. Les facteurs sexospécifiques qui ont un impact sur l'expérience des filles en matière d'éducation comprennent « l'absence de toilettes séparées [...] ainsi que les mariages précoces qui empêchent les filles de poursuivre leur éducation » (ACERWC 2012) et un « taux élevé de violence et de harcèlement sexuels à l'encontre des filles sur le chemin de l'école et à l'école, y compris de la part des enseignants » (UN CRC 2016). Les adolescentes rencontrent également des difficultés pour retourner à l'école après une grossesse (ACERWC 2012 ; UN CRC 2016). Une personne interrogée a fait remarquer que:

« Il y a beaucoup d'enfants qui sont laissés pour compte, qui sont en dehors du système éducatif formel, qui sont soit dans les daaras, soit même dans des centres d'apprentissage professionnel comme la menuiserie ou la couture, etc. Et ils sont laissés en dehors du système, ils ne sont malheureusement pas pris en charge » (SEN 008).

Égalité des sexes: Les défis concernant l'accès à l'éducation pour les filles s'inscrivent dans un contexte plus large de problèmes persistants d'inégalité entre les sexes. Par exemple, le Code de la famille fixe l'âge minimum du mariage à 16 ans pour les filles alors qu'il est de 18 ans pour les garçons. En outre, « le code pénal légalise le mariage coutumier et les relations sexuelles pour les filles âgées de 13 ans ou plus » (UN CRC 2016). En 2019, 8,8 % des filles ont été mariées avant l'âge de 15 ans et 30,5 % avant l'âge de 18 ans (ANSD 2020). Les filles qui se marient ont peu de chances de poursuivre leur éducation après le mariage. Foley souligne que l'un des nombreux inconvénients d'une éducation interrompue est que ces filles sont mal équipées pour entrer dans la vie active si elles dépendent financièrement de leur mari ou de leur famille (2019). Une éducation insuffisante peut aussi contraindre certaines femmes sénégalaises à s'engager dans le mbaraan ou dans des activités sexuelles tarifées dans le pays.

Quelques facteurs législatifs et réglementaires ayant un impact sur l'exploitation

Loi contre la traite des personnes: La loi sénégalaise de 2005 sur la lutte contre le trafic des personnes criminalise la traite des êtres humains et peut inclure la servitude, le travail forcé et les pratiques similaires à l'esclavage (Allain et Schwarz n.d.). La définition de la traite des personnes au Sénégal est alignée sur le Protocole de Palerme (ECPAT 2018). Cependant, il n'existe pas de législation nationale en place au Sénégal qui interdise explicitement l'esclavage (Allain et Schwarz s.d.).

Un dispositif informatisé de collecte de données (appelé Systrait) a été mis en place depuis 2016. En 2019, le système Systrait a été amélioré par le ministère de la Justice et la CNLTP, en partenariat avec l'Organisation internationale pour les migrations OIM, afin de recueillir de meilleures informations sur les victimes, les condamnations et les trafiquants à Dakar, Kédougou, Saint-Louis, Tambacounda et Thiès (Peyton 2019 ; OIT 2021).

Accès au suivi et à l'indemnisation pour les victimes: Human Rights Watch a observé en 2019 que seules trois des 14 régions du Sénégal disposent de refuges gérés par l'État pour les personnes ayant été victimes de trafic, ce qui limite l'accès à leur accompagnement. Le rapport américain TIP note également que les systèmes d'orientation des victimes étaient appliqués de manière incohérente et que les principaux dirigeants n'étaient pas toujours au courant des services disponibles (en particulier pour les adultes), ce qui pouvait entraîner des retards dans la prise en charge (Office to Monitor and Combat Trafficking in Persons, 2020).

Le Code pénale facilite l'indemnisation des victimes, mais les entretiens ont confirmé que ce processus peut être lent. ECPAT rapporte que les familles préfèrent souvent des « règlements à l'amiable avec les responsables » dans les cas où un enfant est victime, souvent « par peur de la

stigmatisation ». Dans ce contexte, les victimes reçoivent généralement moins que ce à quoi elles ont légalement droit (ECPAT 2018).

Législation sur l'égalité: Bien que la société sénégalaise devienne plus équitable en matière de représentations politiques, les inégalités touchant les individus « en situation de vulnérabilité et de marginalisation » subsistent. Les personnes vulnérables et marginalisées incluent « les jeunes femmes, les enfants vivant dans la rue, les talibés, les enfants handicapés, les enfants appartenant à des classes sociales défavorisées, les enfants vivant dans les zones rurales et les enfants infectés par le VIH/SIDA » (UN CRC 2016). Les adultes dans ces situations ont également besoin de protection et bénéficiaient d'une révision de la législation.

Les enfants handicapés représentent un groupe aux vulnérabilités spécifiques. La loi d'orientation de la politique sociale du Sénégal fait partie des politiques qui « protègent les droits des enfants handicapés et leur garantissent l'égalité des chances et [...] favorisent une éducation inclusive » (UN CRC 2016). Cependant, le CRC de l'ONU a fait part de ses préoccupations quant au faible nombre d'enfants handicapés accédant à l'éducation et à une « forte prévalence et acceptation des abus, de la violence, de la stigmatisation et de l'exclusion, en particulier dans les zones rurales, [...] à l'encontre des enfants présentant des déficiences intellectuelles et psychosociales » (2016).

Droits des migrants: Avant 2010, le Sénégal servait de point de départ aux demandeurs d'asile et aux migrants qui traversaient les îles Canaries en bateau pour tenter d'entrer en Europe. La traversée est de 1,500 km et implique généralement un voyage en bateau de huit jours, souvent au départ de Mbour, à 100 km au sud de Dakar. L'année 2020 a vu un renouvellement de cette route, dû à l'effondrement de l'industrie de la pêche locale en raison de la surpêche dans les eaux sénégalaises par des pays étrangers, des restrictions imposées par la Covid-19 aux pêcheurs locaux et de la répression des routes de traversée plus courtes depuis l'Afrique du Nord. Plus de 400 personnes originaires du Sénégal seraient décédées en tentant ce voyage depuis octobre 2020 (Shryrock 2020).

Les migrants qui entrent au Sénégal en tant que victimes de trafic bénéficient, « d'un droit d'asile ou de résidence de longue durée (...) selon l'article 8 relatif au statut des réfugiés, les bénéficiaires de ce droit ont le même traitement que les ressortissants [sénégalais] en ce qui concerne l'accès à l'éducation, aux bourses d'études, au droit du travail et aux prestations sociales », y compris le droit au travail. Ces dispositions ne dépendent pas de la réussite d'un procès en matière de traite des êtres humains (ministère de la Justice, s.d.).

Réglementation de la prostitution: La prostitution est légale et les travailleurs peuvent s'inscrire auprès de l'État pour avoir accès aux soins médicaux et, dans certains cas, aux services sociaux. Les personnes inscrites se soumettent à des examens médicaux réguliers, participent à des ateliers pédagogiques chaque mois, reçoivent des préservatifs gratuitement et peuvent bénéficier d'une aide financière au logement, aux frais de scolarité et aux médicaments sur ordonnance (Foley 2019). Le code pénal criminalise le fait de tirer profit de la prostitution d'une autre personne (ministère de la Justice, s.d.). Cependant, Foley affirme également que le travail sexuel commercial au Sénégal « fonctionne dans un contexte sociétal » de dépendance historique et sociétale des femmes vis-à-vis des hommes et de leur niveau d'éducation généralement faible (Foley 2019).

Protection des enfants: Le Code du travail au Sénégal fixe l'âge minimum requis pour travailler à 15 ans, bien qu'il existe des dispositifs permettant de faire des exceptions afin d'abaisser ou de rehausser cet âge en fonction de la dangerosité relative d'un emploi. ECPAT rapporte que « le travail des enfants est un phénomène courant bien qu'il reste difficile à quantifier » (Baury et Josenhans 2019). Le Comité des droits de l'enfant des Nations unies a constaté, « avec une profonde inquiétude », « le nombre élevé d'enfants (...) qui travaillent sans avoir atteint l'âge minimum [de travail] (...) et qui sont exposés à des travaux dangereux, notamment dans les activités agricoles et minières, les services domestiques et la vente ambulante » ; « les dispositions d'[un] décret ministériel (...) selon lesquelles les garçons de moins de 16 ans peuvent travailler dans les mines souterraines, les carrières et les pêcheries » ; et « le nombre croissant de filles qui sont soumises à la pratique du confiage ou sont utilisées comme domestiques » (2016).

Il existe également des politiques et des lois visant à protéger les enfants contre les activités sexuelles commerciales, la pornographie infantile, la mendicité, la traite des êtres humains et autres crimes. Cependant, ces lois ne sont parfois pas suffisamment claires dans leurs définitions, ou sont appliquées de manière insuffisante ou incohérente. Certains ministères ont des responsabilités qui se chevauchent et les programmes de protection de l'enfance, tels que « Retrait les Enfants de la Rue », ont été critiqués pour leur mauvaise coordination (Human Rights Watch 2019).

L'ONU, les groupes internationaux et les défenseurs du pays ont plaidé pour l'adoption par le Sénégal du Code de l'enfance afin d'harmoniser les politiques et les lois sénégalaises sur les droits de l'enfant (ECPAT 2018). Parmi les protections qu'il offrirait figurent « la fixation de l'âge minimum du mariage à 18 ans... [et] des mesures visant à encadrer la pratique du confiage afin qu'elle bénéficie du même système de protection que l'adoption ». Malgré des années de gestation et d'affirmations de l'Assemblée nationale et de la Cour suprême sénégalaises, le Code de l'enfance n'a pas encore été formellement adopté (Baury et Josenhans 2019).

Les droits du travail sont protégés par le code du travail sénégalais et les décrets de 2006. L'égalité d'accès au travail est, en théorie, garantie, de même que la durée maximale hebdomadaire de 40 heures, et les travailleurs ont également le droit de se syndicaliser. Le travail forcé ou obligatoire est interdit par l'article L.4. Il existe des mesures en matière de santé et de sécurité au travail, mais ces mesures ne sont pas encore bien connues et plusieurs conventions importantes de l'OIT ne sont pas encore appliquées (automne 2020).

L'un de nos enquêtés a noté que, bien qu'il existe des dispositions efficaces en matière de syndicalisation au Sénégal, elles sont soumises à la menace de la pandémie (SEN 004). La normalisation du travail des enfants et du travail non déclaré a également remis en question la capacité à s'organiser. Nous savons tous que de nombreux jeunes qui travaillent n'ont souvent même pas de contrat (SEN 008).

Le rapport TIP pour 2020 note également que le gouvernement a réglementé les agences de recrutement mais n'a pas signalé d'enquêtes sur le recrutement frauduleux au cours de la période de référence, ce qui est en concordance avec le fait qu'il n'y a pas eu de renvois d'adultes en vertu des lois sur la traite (Office to Monitor and Combat Trafficking in Persons, 2020).

Facteurs locaux, culturels et institutionnels variés

Comme mentionné plus haut, les normes et traditions sociales entraînent des vulnérabilités particulières pour les enfants au Sénégal, notamment lorsqu'ils sont séparés de leur famille pour terminer leurs études ou obtenir un travail.

Mendicité forcée: On estime que 100,000 talibés sont soumis à la mendicité forcée pour subvenir aux besoins de leurs marabouts et daaras (Office de surveillance et de lutte contre la traite des personnes 2020). Cette activité « répond à la définition de l'Organisation internationale du travail (...) d'une des pires formes de travail des enfants » (Human Rights Watch 2010). Le Comité des droits de l'enfant de l'ONU et d'autres défenseurs des droits de l'enfant ont tenu à réglementer et à moderniser les daaras, en partie pour endiguer cette forme de travail des enfants qui est devenue courante dans la capitale et dans d'autres centres urbains (Comité des droits de l'enfant de l'ONU, 2016 ; Human Rights Watch, 2010). Cependant, nos enquêtés ont également souligné que le système des daaras s'inscrivait dans un contexte complexe de pouvoir institutionnalisé et de normes sociales de longue date (SEN 001, SEN 008, SEN 017, SEN 022).

C'est un problème lié aux enjeux matériels, aux enjeux économiques, mais aussi aux croyances religieuses et aux pratiques traditionnelles. Tout ceci laisse présager les caractéristiques d'un système bien pensé tournant autour de critères monétaires dont les enfants sont au cœur et constituent également les sources d'approvisionnement de ces revenus (SEN 001).

Vous savez, il y a même des familles qui ne sont pas nécessairement pauvres, mais qui pensent qu'amener les enfants dans les écoles coraniques est une forme de socialisation. Leur apprendre à

être humbles, à se préparer à une vie difficile. Donc, il y a les traditions qui soutiennent cette forme d'éducation (SEN 008).

L'institution bénéficie également d'un soutien populaire car de nombreux Sénégalais considèrent que l'aumône fait partie de leur propre discipline spirituelle. Selon Human Rights Watch (2010), « le besoin concomitant ressenti par de nombreux Sénégalais de faire l'aumône, associé à la présence répandue de talibés mendiants, a été exploité par de nombreux marabouts et a contribué à la normalisation de la pratique ».

Différents types de pratiques religieuses traditionnelles ainsi qu'une forte demande sont également des facteurs qui ont favorisé l'exploitation sexuelle dans les mines d'or.

Dans les sites d'orpaillage, il y a des croyances et des pratiques mystiques, qui incitent les chercheurs d'or à rechercher des prostituées parce qu'ils pensent que le fait d'avoir des relations sexuelles sales, d'avoir des relations sexuelles un peu dans des circonstances - je ne sais pas comment exprimer ça - mais assez bizarres disons, maximise leurs chances de trouver de l'or. Donc ça fait qu'ils ont une demande en termes de jeunes filles, en termes de prostituées. ... Donc, ce sont ces deux formes, qui sont liées, comme je l'ai dit, à la tradition et aux normes sociales, mais qui sont liées - dans le cas de la prostitution forcée - à la question de l'offre et de la demande, et aux croyances mystiques aussi. (SEN 008)

Pour certaines personnes interrogées, cependant, l'engagement constructif avec les valeurs de la tradition religieuse était également essentiel pour renforcer la résilience contre l'exploitation au niveau de la communauté.

Il y a cette capacité, cette référence à la dignité des êtres humains, cette référence à l'égalité des êtres humains, le principe d'égalité. Dans notre culture, on nous dit que nous sommes tous égaux devant Dieu.... Je pense que certaines des croyances que j'ai citées précédemment sur les principes d'égalité et de respect de l'être humain permettent aux communautés d'aujourd'hui d'être résilientes face à ces thèmes forts (SEN 017).

Nous rencontrons souvent des parents qui nous disent qu'il ne peut y avoir aucune dérogation pour cet enfant. « Toute sa famille est passée par là, il faut qu'il passe par là. Tous ses frères sont passés par là, donc nous ne pouvons pas accepter qu'ils nous disent: "Je ne veux pas être dans un Daara ou autre chose" ». Il doit être dans un Daara, car dans cette famille, tout le monde passe par un Daara, donc lui aussi doit passer par un Daara. C'est une question de croyances très profondes, et je pense que pour avoir vraiment un environnement protecteur pour ces enfants, il faut faire un gros travail de sensibilisation avec les familles, avec les communautés... c'est juste qu'ils ne voient peut-être pas les choses sous le même angle que nous. (SEN 019)

Le confiage est une autre tradition profondément enracinée qui a des effets à la fois positifs et négatifs. En général, les filles migrent des localités rurales de leur famille vers les villes pour être "confiées" à une famille tierce. Cette pratique, « très répandue en Afrique de l'Ouest, est motivée par l'idée que l'enfant aura accès à une meilleure éducation. Cependant, certaines filles sont vendues sous prétexte de confiage et d'autres sont confiées pour travailler comme domestiques en échange d'une rémunération » (Baury et Josenhans 2019). Parfois, les filles s'engagent dans le confiage volontairement, pour « améliorer leur niveau de vie », ce qui peut inclure « l'accès à de meilleurs soins de santé, à l'éducation ou à un soutien financier » (Baury et Josenhans 2019 ; de Vise-Lewis et al. 2012). Cependant, les filles vivant dans ces conditions sont souvent exposées à l'exploitation économique, à la maladie et à d'autres effets néfastes sur la santé, aux abus sexuels, y compris l'exploitation commerciale, et à l'exclusion de toute éducation (UN CRC 2016 ; Baury et Josenhans 2019). Certains sondés (SEN 009, SEN 020) ont souligné que, même si le confiage pouvait avoir des effets positifs, il pouvait également servir de prétexte aux abus et à la négligence. « Nous ne sommes pas contre le confiage en soi ; nous sommes contre le fait que les gens l'utilisent comme une excuse. » (SEN 020)

Un grand nombre de personnes interrogées dans le cadre de notre étude (SEN 001, SEN 003, SEN 008, SEN 016, SEN 019, SEN 020, SEN 022) ont également souligné le rôle central joué par les parents et les familles dans la prévention de l'exploitation.

Il y a aussi des parents qui doivent être tenus pour responsables. Non seulement ça, mais au moins qu'ils soient sensibilisés aux enjeux actuels. Parce qu'il y a des traditions qui ont 50 ans, qui n'étaient valables qu'il y a 50 ans mais qui ne peuvent plus continuer, parce que nous sommes dans un contexte totalement différent. Donc, les parents aussi doivent être sensibilisés, doivent être mis face à leurs responsabilités, ils doivent être conscients que c'est un droit dont ils doivent aussi assurer la mise en œuvre. Que les enfants ne sont pas des objets, qu'ils ont des droits, qu'ils doivent être respectés et qu'on doit s'occuper d'eux. (SEN 008)

Action pluri-institutionnelle et systèmes de protection de l'enfance: En général, le financement des services de protection de l'enfance, y compris les travailleurs sociaux et les forces de l'ordre formées, est insuffisant pour répondre à la demande, ce qui signifie que seuls les cas les plus graves font l'objet d'une enquête (Human Rights Watch 2019). Cependant, dans certaines régions, les communautés ont créé des comités locaux de protection de l'enfance, qui sont très inclusifs (SEN 013, SEN 022). Un sondé a décrit un comité de pilotage local qui avait été créé par le maire, comprenant des maîtres coraniques, des délégués de quartier, des conseillers municipaux, des imams et des enfants, ainsi que toutes les associations impliquées dans la protection de l'enfance. Un autre a décrit un système de surveillance communautaire qui avait fonctionné avant la pandémie pour aider à prévenir et à traiter la mendicité forcée:

Nous avons un comité de suivi communautaire et ce comité a été créé par le décret qui interdit la mendicité des enfants dans la commune. Et grâce à ce décret, les daaras qui existent dans toute la ville nous signalent les cas de mendicité des enfants. Nous avions donc des statistiques quotidiennes sur les enfants, les talibés, qui mendiaient dans la rue. Et grâce à ces statistiques, le comité de suivi proposait ensuite des plans d'action. Dans cette région, nous avons renforcé les moyens de la brigade municipale en matière de protection des droits de l'enfant et aussi en matière d'interdiction de la mendicité des enfants. (SEN 24)

Des groupes communautaires, y compris des groupes de femmes, ont également été déployés pour aider les Daaras qui avaient besoin de nourriture et de soins supplémentaires pour leurs élèves. Cependant, une personne interrogée a souligné que la coordination des actions pluri-institutionnelles était essentielle à la réussite de leurs projets (SEN 025).

Un logement sûr et un accompagnement les survivants: Contrairement à de nombreuses régions du Sénégal, Dakar dispose d'un réseau de refuges fournis par le gouvernement et les ONG qui accueillent les survivants de l'exploitation. Cependant, les personnes interrogées dans le cadre de notre étude ont décrit de multiples lacunes en matière de ressources.

Premièrement, c'est au niveau de l'identification. Il faut avoir suffisamment de personnel qualifié, pour les identifier, pour pouvoir les orienter, mais une fois qu'ils sont orientés légalement, les services d'hébergement ne sont pas nécessairement disponibles. Le nombre de places disponibles est assez limité. Ensuite, le soutien psychosocial n'est pas forcément disponible non plus, parce que, bon, ce sont les victimes qui vont être hébergées dans les refuges mais il n'y a pas assez de techniciens, de travailleurs sociaux formés. ... Les psychologues, n'en parlons même pas. Donc globalement le manque de soutien psycho-social pour permettre aux victimes de se rétablir, de se rétablir mentalement etc. Ce sont les lacunes que nous pouvons constater, et qui devraient être améliorées. (SEN 008)

Les ONG s'emploient activement à réunir les enfants avec leur famille, mais cette intervention n'est pas toujours bien accueillie par les familles. Boiro et Einarsdóttir ont constaté que, du point de vue de certains parents, « le pire scénario pour un garçon n'était apparemment pas de souffrir ou d'être obligé de mendier [au daara], mais plutôt d'être rapatrié par une ONG ». En cas de rapatriement, l'éducation de leurs fils serait interrompue ou arrêtée et les familles pourraient être soumises à la honte dans leurs communautés locales (2020 ; 2016). Un talibé rapatrié peut également ne pas être le bienvenu si l'une des raisons pour lesquelles ses parents l'ont fait partir était « d'avoir moins de bouches à nourrir » ou d'apprendre la discipline parce qu'il était « incontrôlable » à la maison

(Einarsdóttir et Boiro 2016 ; Boiro et Einarsdóttir 2020). En outre, le rapatriement d'un talibé peut susciter des perceptions négatives à son égard au sein de sa famille et peut, de la même manière, susciter des perceptions négatives envers sa famille au sein de la communauté. La famille d'un garçon rapatrié peut « soupçonner qu'il a été attrapé parce qu'il a fait quelque chose de mal, qu'il a manqué de persévérance ou qu'il n'a pas pris la peine d'étudier ». Les membres de la communauté soupçonneront généralement qu'un garçon rapatrié est « complice » avec sa mère car son fils lui manquait et que celle-ci a organisé son retour au pays - l'implication socialement honteuse étant que « le père n'est pas "un vrai homme" car une femme a pris la décision [de rapatrier son fils] » (Boiro et Einarsdóttir 2020). (Boiro and Einarsdóttir 2020).

De même, bien que la prostitution ne soit pas considérée comme une forme d'exploitation par la loi sénégalaise, les filles ou les femmes qui ont abandonné la pratique du mbaraan peuvent être confrontées à des stigmates dans leur communauté (Foley 2019).

Soutien politique aux efforts de lutte contre l'esclavage: Le travail de lutte contre l'esclavage bénéficie d'un soutien politique national et local, bien que des groupes internationaux comme ECPAT et Human Rights Watch aient demandé au gouvernement sénégalais de donner suite aux engagements qu'il a pris. Malgré certaines actions de sensibilisation et de formation du personnel soutenues par le gouvernement (par exemple pour les magistrats), « certaines ONG ont souligné le manque de coopération du gouvernement dans le cadre des programmes de sensibilisation contre la traite des personnes » (ECPAT 2018).

Les personnes interrogées dans le cadre de notre étude ont convenu que le soutien politique était extrêmement important (SEN 008, SEN 009, SEN 022), mais ont reconnu que les défis politiques liés à la gestion des traditions et des institutions pouvaient nécessiter une certaine flexibilité:

Ces problématiques, comme la mendicité, sont entourées d'un voile dit religieux, mais aussi d'un voile traditionnel, ce qui fait qu'il est difficile pour le gouvernement de réellement avancer, de front, sur ces questions. On avance donc, mais en négociant (SEN 008).

Au niveau local, certains maires et préfets ont réussi à introduire des programmes communautaires visant à réduire la mendicité forcée et à identifier et fermer les daaras abusifs. Ce soutien au niveau local a été indispensable au succès de certaines initiatives.

Le Maire n'a pas ménagé ses efforts pour la réussite de ce projet. À chaque fois, il n'a cessé de nous demander, encore et encore: « où en sommes-nous ? Quels sont les besoins que nous avons et que nous ne pouvons pas résoudre », et dont il pourrait s'occuper lui-même ? Et ces interventions et ces relances nous ont motivés davantage et nous ont fait comprendre que lui aussi nous suit parce qu'il veut, à partir de son engagement initial, que les résultats se concrétisent à la fin. Ça aussi, c'était un facteur de réussite, c'était une source de motivation. (SEN 022)

Les pratiques économiques et commerciales locales: A Dakar, nos interlocuteurs ont noté que le travail des enfants était souvent manifeste, notamment dans les espaces sociaux très fréquentés comme les marchés (SEN 008, SEN 023) « ce sont des enfants qui ont souvent un âge inférieur à ce que la loi autorise, donc des enfants qui ont parfois 7, 8, 9 ans.... Il y a des travaux légers, il y a des travaux plus dangereux, il y a aussi les pires formes de travail, mais on retrouve ces enfants dans tous les secteurs » (SEN 008).

Le Comité des droits de l'enfant de l'ONU a également fait part de ses préoccupations quant à l'impact du tourisme, en particulier dans les stations balnéaires et certaines pratiques d'investissement privé sur les droits des enfants (2016). Des inquiétudes concernant le tourisme ont également été soulevées par ECPAT, qui rapporte que « la majorité des touristes ayant des relations sexuelles tarifées avec des jeunes filles sont de nationalité française (60 %) et belge (25 %) » (2018).

La préoccupation du CRC concernant les pratiques en matière d'investissement concerne plus particulièrement celles impliquant les industries minières et de la pêche, qui ne profitent pas nécessairement aux communautés locales et peuvent entraîner des conséquences néfastes pour les familles et les enfants, comme le recours au travail des enfants et l'exposition à des substances nocives. Le Comité a également noté un manque d'informations sur les dispositifs réglementaires relatifs à la responsabilité sociale et environnementale des sociétés commerciales et des industries,

tant nationales qu'internationales, qui pourraient prévenir les éventuels impacts négatifs de leurs activités sur les enfants (UN CRC 2016).

Sensibilisation des personnes aux signes d'exploitation

Les efforts de prévention contre l'esclavage moderne fournis par le gouvernement sénégalais, en coopération avec le CNLTP, comprennent « des activités de sensibilisation à la traite des personnes à la télévision, à la radio, dans la presse et sur Internet, dans sept langues différentes ». Ils signalent également que « des formations sur la protection des enfants ont été dispensées à la police, aux procureurs et aux juges » (ECPAT 2018), bien que certaines de nos personnes interrogées estiment que des formations supplémentaires restent nécessaires (SEN 009). En ce qui concerne la sensibilisation de la communauté, l'un de nos enquêtés a décrit la portée des informations parrainées par le gouvernement dans tout le Sénégal comme suit:

Présente dans 14 régions, dans 45 départements, mais aussi dans plus de 50 municipalités à travers les comités, à travers les centres de promotion et de réinsertion sociale, qui peuvent faire beaucoup dans le cadre des activités de sensibilisation (SEN 027).

Cependant, il n'est pas certain qu'il y ait un accord au sein des communautés les plus vulnérables sur ce qui constitue l'exploitation. Par exemple, certains enfants des daara du Sénégal viennent de la région, y compris du Mali et de la Guinée-Bissau. Bien que la mendicité soit un sujet sensible et très controversé parmi les parents bissau-guinéens, et que certains d'entre eux « [classent] le séjour de leurs fils au Sénégal comme un trafic d'enfants », d'autres justifient la mendicité par le bienfait que pourrait apporter l'éducation coranique à leurs fils. Certains parents considèrent la souffrance, y compris la mendicité forcée, comme « un moyen de parvenir à une fin, et [...] acceptable lorsqu'elle aboutit à quelque chose de positif, comme l'acquisition de connaissances » (Einarsdóttir et Boiro 2016).

Le travail de sensibilisation au Sénégal est confronté à un défi supplémentaire, à l'intérieur du pays, dans la mesure où les campagnes peuvent se heurter à des obstacles qui empêchent de tirer parti d'une vision publique unifiée de l'exploitation. Les habitants des villes sont souvent disposés à donner de l'argent lorsqu'ils sont approchés par des talibés, dans le cadre de leur pratique spirituelle. Les divergences entre les définitions légales de l'esclavage moderne (aux niveaux international et sénégalais) et le soutien populaire de pratiques telles que le confiage et la mendicité des enfants par les talibés suggèrent que la conscience de l'existence de l'exploitation est incohérente et que de nombreuses personnes ne considèrent pas ces pratiques comme intrinsèquement risquées.

4. Principaux impacts de la Covid-19

La réponse politique Sénégalaise face à la Covid-19

Le premier cas de Covid-19 a été enregistré au Sénégal le 2 mars 2020. Le gouvernement a réagi rapidement et de manière relativement restrictive (Hale et al. 2021) en déclarant un état d'urgence national. Ces actions ont permis de maintenir les cas à un faible niveau pendant une grande partie de l'année 2020. L'état d'urgence et le couvre-feu ont été levés le 30 juin 2020, et certains voyages aériens internationaux ont repris.

Les réponses politiques comprenaient:

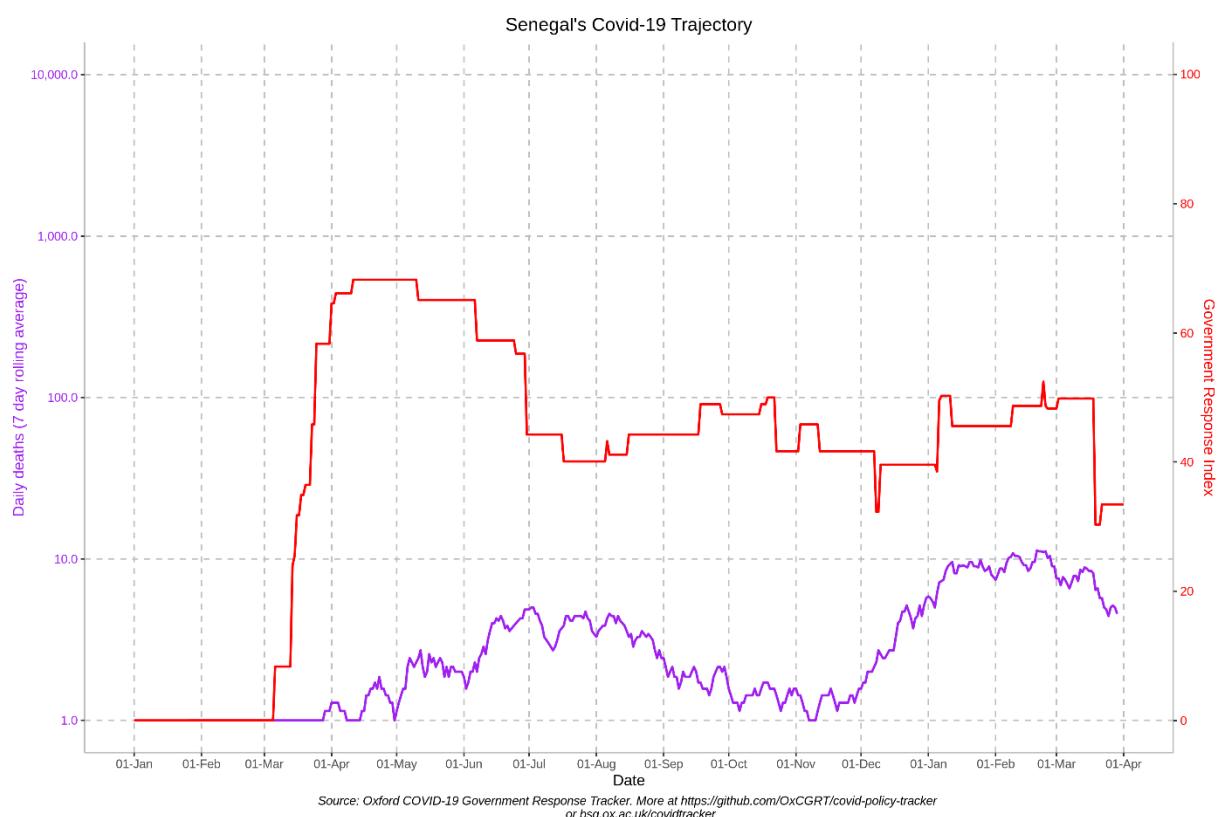
- Mesures visant à suspendre les voyages aériens internationaux, à fermer les frontières et à limiter les déplacements interrégionaux
- Interdiction des déplacements interurbains
- Interdiction des rassemblements publics, y compris la fermeture des mosquées
- Fermeture des écoles, initialement pour une période de 8 mois
- Mise en place d'un couvre-feu
- Le projet « Zéro Enfants Dans La Rue » (voir encadré 2)

Le gouvernement a également créé un programme de résilience économique et sociale pour répondre à la pandémie (PRES), qui a consolidé les financements existants pour FORCE-Covid-19. Ce programme équivalait à 7 % du PIB et s'appuyait sur un budget révisé. Le plan s'articulait autour de quatre axes principaux:

1. Améliorer le système de santé, notamment le dépistage, les soins et la prévention.
2. Renforcer la protection sociale, y compris l'aide alimentaire, et subventionner les paiements des services publics pour les clients les plus défavorisés.
3. Stabiliser l'économie et le système financier pour soutenir le secteur privé et l'emploi. Il s'agissait de l'axe principal du financement, représentant près de 80 % des ressources. Certains secteurs particulièrement touchés, comme le tourisme et les transports, ont bénéficié d'un soutien financier direct. Des garanties de crédit et des suspensions d'obligations fiscales ont été fournies aux petites et grandes entreprises.
4. Garantir l'approvisionnement et la distribution des principales denrées alimentaires, des médicaments et des produits énergétiques.

Cependant, une nouvelle vague du virus a commencé à faire effet en novembre 2020 et le gouvernement a réimposé des mesures de confinement au début de janvier 2021 (voir figure 3). Dakar ayant enregistré une forte augmentation des cas, le couvre-feu a été réintroduit et les marchés ont été fermés dans cette ville ainsi que dans la ville de Thiès (FMI 2021). Au moment de la rédaction du présent rapport, il y a eu au total 1 054 décès depuis le début de la pandémie et 38 782 cas confirmés (Johns Hopkins University 2021). La vaccination a commencé fin février 2021 et le gouvernement prévoit de vacciner 20% de la population d'ici la fin de l'année et 60 % d'ici mars 2022.

Figure 3: Efficacité des mesures gouvernementales et nombre de décès quotidiens dus à la Covid-19 au Sénégal (Source: Hale et al. 2021)



À plus long terme, le gouvernement a également révisé sa stratégie de développement national (le plan Sénégal émergent) pour mettre l'accent sur l'autosuffisance, réduire la dépendance à l'égard des importations de produits alimentaires, de produits pharmaceutiques et de services de santé, renforcer les protections sociales et encourager l'intervention du secteur privé (FMI 2021, Reliefweb 2021). Cette démarche a été soutenue par les Nations unies à travers un plan de prévention Covid-19, lancé en mai 2020, basé sur le paradigme « reconstruire en mieux ». Le plan de l'ONU donne également la priorité à la garantie des services de santé essentiels, aux protections sociales, à la protection des emplois, en particulier au sein des PME et du secteur informel, à la relance financière pour soutenir les plus vulnérables et les réponses multilatérales/régionales, ainsi qu'à la promotion de la cohésion sociale, de la résilience et de la réponse des communautés (UN Senegal 2020).

Box 2:

Projet « Zéro Enfants Dans La Rue ».

Au début de la pandémie de la Covid-19, le Ministère sénégalais de la Famille et de la Protection de l'Enfance a mis en place, dans le cadre de sa réponse d'urgence, « Zéro Enfants Dans La Rue ». L'objectif de ce projet était d'identifier et de retirer 20 000 enfants des rues (10 000 à Dakar et 10 000 dans les autres régions), où ils étaient considérés comme présentant un risque élevé de contracter et de transmettre la Covid-19. Il visait également à leur fournir une prise en charge dans un abri ou une famille d'accueil et, si possible, à les réunir avec leur famille.

Avant la mise en place de ce projet « Retrait des Enfants de la Rue » avait été testé à Dakar sur plusieurs phases en 2016-17 et 2018. La première phase du 'Retrait' avait été critiquée pour son manque de coordination et pour avoir renvoyé plus de 1 000 enfants dans les daraas et les avaient initialement encouragés à mendier (Human Rights Watch 2019). Bien que les phases ultérieures du programme aient accordé plus d'attention à la réintégration familiale, elles étaient relativement à petite échelle et ont été suivies par des niveaux insuffisants d'enquêtes et de poursuites contre les marabouts exploiteurs. Dans l'ensemble, ces programmes ont été considérés comme ayant eu un « impact limité sur la réduction ou la dissuasion de la mendicité forcée des enfants ainsi que pour d'autres abus à l'encontre des talibés » (Human Rights Watch 2019: 12).

En comparaison avec ces initiatives précédentes, « Zéro Enfants Dans La Rue » était une opération plus ambitieuse, impliquant un nombre beaucoup plus élevé d'enfants à travers le Sénégal. Les services de protection de l'enfance au niveau national ont été cartographiés, et des comités opérationnels locaux, au niveau départemental, ont été mis en place pour coordonner l'identification et l'assistance. 2 971 centres d'accueil ont été créés et une aide alimentaire et des équipements d'hygiène et de nettoyage ont été fournis. Un ensemble de bailleurs de fonds internationaux ont collaboré pour soutenir l'hébergement et le transport, notamment l'UNODC et l'USAID. (UNODC 2020) En outre, le gouvernement a mis en place des formations et des ateliers sur le travail social préventif pour la protection des enfants (UNICEF 2020).

Le gouvernement a d'abord déclaré que le programme était un succès, mais il a également rencontré des difficultés, notamment un manque d'EPI pour les équipes d'intervention et des problèmes logistiques pour atteindre et transporter les enfants (Dakaractu, n.d.).

En novembre 2020, le gouvernement rapportait qu'au moins 5 330 talibés et enfants des rues avaient reçu des soins et un accompagnement depuis le début de la pandémie, dans les régions de Dakar, Fatick, Kaffrine, Kaolack, Sédhiou et Ziguinchor. Parmi ceux-ci, plus de 90 % soit 4 797 enfants ont été retournés dans leurs familles, d'autres ont été placés dans des centres de protection (principalement des enfants des pays voisins) (UNICEF 2020 Ministère De La Femme, De la Famille, Du Genre et De La Protection Des Enfants 2020:9). Cependant, étant donné que l'on estime à 100 000 le nombre d'enfants soumis à la mendicité forcée au Sénégal (Human Rights Watch 2019), des questions demeurent quant à l'ampleur et à l'efficacité à long terme de l'initiative, bien que le gouvernement se soit engagé à poursuivre une action multiforme pour mettre fin à la mendicité des enfants.

Les principales répercussions de la Covid-19 selon les témoignages recueillis

Les entretiens avec une grande variété de personnes concernées à Dakar ont révélé que les déterminants sociaux de la résilience face à la traite des êtres humains sont affectés à de multiples niveaux. L'une des personnes interrogées a résumé la complexité de ces interactions en déclarant:

Il s'agit d'une triple crise, sociale, sanitaire et économique, qui a accentué les problèmes structurels, affaibli les institutions, mis en veilleuse l'application de la législation et les mécanismes de solidarité communautaire (SEN 028).

Dans de nombreux cas, les fragilités existantes déjà soulignées dans ce rapport ont été accentuées par les conséquences de la pandémie. Certains de ces domaines spécifiques sont examinés plus en détail ci-dessous et résumés au verso dans le tableau 2. Les questions thématiques plus larges sont décrites plus en détail à la fin de cette section.

Impacts structurels

Les revenus: L'Agence nationale de la statistique et de la démographie (2020) indique que l'impact sur les emplois et les revenus a été l'impact le plus significatif de la Covid-19, 85 % des ménages ayant signalé une baisse de leurs revenus. Parmi les chefs de famille qui avaient un emploi avant la crise, 60 % ont gardé le même emploi, 4 % ont changé d'emploi et 36 % ont arrêté de travailler. Pour 30 % de ceux qui ont arrêté, la raison était due à la Covid-19. Nos enquêtés ont particulièrement souligné l'impact sur les revenus des travailleurs vulnérables du secteur informel (SEN 004, SEN 008 SEN 027 SEN 029).

Les mesures restrictives telles que les couvre-feux et les interdictions de voyager ont particulièrement touché le secteur informel de l'économie qui emploie plus de 90 % de la population en termes de précarité, de réduction de revenus et de mécanismes de solidarité et d'entraide communautaires (SEN 029).

Une personne interrogée a également rapporté que de nombreuses familles avaient perdu leur maison en raison d'une baisse de revenus entraînant l'impossibilité de payer le loyer. La tentative du président d'encourager les agences de location à faire preuve de flexibilité n'a pas été appliquée de manière concrète (SEN 004).

Certaines personnes interrogées ont établi un lien entre la pauvreté et le recours aux Daaras, craignant qu'avec l'augmentation de la pauvreté liée à la pandémie, davantage d'enfants ne soient exploités (SEN 019). La pression exercée sur les enfants au sein du système Daara a également augmenté car les enfants devaient apporter de l'argent supplémentaire pour survivre à la crise, ou parfois être confinés dans des logements sans accès à des soins médicaux ni à de la nourriture en quantité suffisante. (SEN 001, SEN 004).

La difficulté à surmonter une baisse de revenus repose souvent sur les enfants

« Le code du travail fixe l'âge minimum du travail à 15 ans. En d'autres termes, aucun enfant ne doit travailler avant l'âge de 15 ans. En réalité, ce n'est pas le cas car, comme je l'ai dit plus tôt, à cause de la COVID, certains enfants qui ne pouvaient pas aller à l'école ont été obligés soit d'être sur les marchés, comme porteurs, soit d'apprendre un métier. Ils étaient des travailleurs manuels ou des aides dans les chantiers de construction. » (SEN 004)

Les jeunes adultes ont également été gravement touchés par la perte d'emploi et d'opportunités, et les personnes interrogées ont établi un lien direct entre la Covid-19 et la récente augmentation des tentatives de migration clandestine en provenance du Sénégal.

Je pense qu'on a vu récemment, dans le contexte sous-africain ou même sénégalais, des jeunes touchés par la pauvreté, touchés par la crise économique, qui ont pris des pirogues pour essayer de trouver un eldorado, soi-disant en Europe. Ainsi, ces personnes, qui semblent chercher une amélioration de leurs conditions de vie, s'exposent à des risques d'exploitation en raison même de leur vulnérabilité. (SEN 008)

La précarité migratoire est également accentuée par l'absence totale de réglementation des services ou agences de recrutement pour des emplois à l'étranger, en particulier dans les États de la coopération du Golfe, bien que deux intervenants aient parlé de travaux en cours pour résoudre ce problème (SEN 003, SEN 008).

Éducation: Les écoliers du monde entier ont été touchés par les fermetures des écoles dues aux confinements nationaux. Au Sénégal, les écoles ont été fermées pendant huit mois lors du premier confinement (Redaction Africanews 2020). Les répercussions sur les enfants scolarisés comprenaient une réduction de la qualité et du contenu de leur apprentissage, des retards dans le traitement des demandes d'inscription aux examens, le dépassement de l'âge limite pour passer des examens importants et l'obligation d'abandonner l'école sans qualification si les parents n'avaient pas les moyens de payer des cours privés. Les camps de vacances d'été qui étaient utilisés pour les cours de rattrapage et les activités socio-éducatives ont également cessé (SEN 004, SEN 016, SEN 017). Un enquêté a noté les impacts spatiaux et sociaux de l'isolement: « La COVID a affectée tous les espaces des enfants. Les enfants n'avaient même plus le droit d'accéder aux espaces de loisirs » (SEN 004).

Certaines écoles ont essayé de proposer des cours en ligne, mais une proportion relativement faible d'élèves est équipée pour accéder à ce type de cours, ce qui entraîne des inégalités bien réelles (SEN 008, SEN 013). La combinaison de la privation d'éducation et d'une récession probable a été ressentie par certains comme un facteur de risque élevé d'exploitation future:

À mon avis, les effets peuvent se répercuter à travers cette génération sur la qualité de l'éducation et de tous les programmes. Les risques de récession économique, qui entraîneront la perte d'emploi ou la ramifications de l'emploi. Quel impact cela a-t-il sur l'enrôlement des jeunes dans certaines formes de trafic ? parce que les emplois pourraient manquer (SEN 017).

Soins de santé: Plusieurs personnes interrogées ont noté que la fréquentation des structures médicales avait diminué, en raison de la baisse des revenus ou de la peur du virus (SEN 008, 027). Cela a également réduit les soins de santé prénatals et maternels, en particulier dans les zones rurales, ce qui a eu un effet sur le recensement des naissances et les vaccinations infantiles. « Que nous le voulions ou non, les structures de santé, leur priorité était bien plus de faire face à la propagation de la pandémie qu'autre chose, donc les services étaient limités » (SEN 017).

À l'instar d'autres études sur les répercussions de la Covid-19 (p. ex. Jimenez et al. 2021), les enquêtés ont également souligné les effets de la pandémie sur la santé mentale (SEN 017, SEN 023). Cela a créé un sentiment de crise qui, dans certains cas, a compromis les initiatives anti-exploitation:

« C'est aussi une période de crise existentielle, ça signifie que c'est plus favorable à la pratique de l'aumône sur le plan psychologique, les enfants sont soumis parce que tous les jours vous entendez les grands marabouts dire: « Oui, il faut la faire, il faut faire des prières, il faut faire l'aumône. » L'existence d'une demande, l'offre en termes de mendicité. L'offre d'aumône a beaucoup augmenté pendant cette période de crise, y compris les crises morales. Les gens sont stressés et dans leur représentation, ils croient qu'ils doivent donner, donner du riz, de l'argent... » (SEN 017).

Les inégalités entre les sexes se sont accentuées et renforcées pendant la pandémie. Cela concerne l'éducation: « Alors que les garçons bénéficiaient de cours en ligne ou de devoirs à la maison, les filles étaient limitées aux tâches ménagères » (SEN 004), ainsi que les mariages précoces. (SEN 004, SEN 009, SEN 014):

Il peut s'agir d'une volonté de se protéger car leur salaire a été réduit et s'ils marient leur fille, ils n'auront plus à la nourrir. Pour des raisons économiques dues à la pandémie, ils peuvent faire cela parce que leur fille ne va plus à l'école alors pourquoi ne pas la donner en mariage à un cousin tout simplement ? (SEN 014)

Défis de gouvernance

Plusieurs de nos participants se sont inquiétés de la baisse du taux d'enregistrement des naissances, notamment dans les zones rurales isolées.

« En raison de la peur qui règne au sein de la population, la déclaration des enfants à l'état civil peut être problématique, surtout dans les zones rurales. C'est certain. Déjà, la question se posait depuis très longtemps avant la pandémie ; mais avec la pandémie, elle l'est encore plus, car il faut se déplacer de village en village pour aller à l'état civil. Tous les enfants nés dans les villages isolés risquent de ne pas être enregistrés » (SEN 012).

Il s'agit d'un problème qui pourrait avoir des effets à long terme, par exemple sur la capacité à accéder à l'éducation et à certains types de formation:

Nous avons souvent rencontré des obstacles dus au non recensement des enfants. Ils n'ont pas de papiers d'identité, ce qui fait qu'il est parfois très difficile de les réintégrer dans le circuit professionnel, ou de pouvoir leur trouver une formation adaptée (SEN 019).

Les personnes interrogées ont également souligné que les ressources gouvernementales qui étaient auparavant consacrées à la lutte contre la traite des êtres humains soutenaient désormais les soins de santé ainsi qu'un fonds destiné à la gestion de la Covid-19 (SEN 009, SEN 028), bien qu'il ait été noté que la réponse à la pandémie devait faire l'objet d'une enquête gouvernementale. Certaines ONG (SEN 12, SEN 23) trouvent également qu'il est plus difficile de travailler en partenariat avec le gouvernement.

Nous sommes une organisation qui travaille à l'application des lois protégeant les enfants. Et pour faire cela, vous avez besoin de partenaires. Et avec la Covid-19, nous n'en avons pratiquement pas. L'Etat s'est totalement mobilisé pour lutter contre la pandémie (SEN 023).

Dans certains cas, les personnes interrogées ont été optimistes quant à la manière dont la Covid-19 a encouragé les gouvernements nationaux et locaux et les ONG partenaires à travailler ensemble. L'initiative de lutte contre l'exploitation la plus pertinente est la politique « Zéro Enfants Dans La Rue », qui allie la protection en urgence des enfants en cas de "retrait", placement en refuge, accès aux soins et recherche de famille pour leur retour. Pour l'un des partenaires, il s'agit d'une « convergence de vision » qui a permis d'obtenir « des résultats très positifs que nous n'avions jamais obtenus par le passé » (SEN 001). Cependant, d'autres répondants (SEN 008, SEN 012, SEN 017, SEN 032) étaient plus sceptiques quant à l'impact à long terme de l'intervention et à la capacité du gouvernement à quantifier les résultats:

« Mais ces enfants sont-ils restés à la maison ? C'est difficile à dire. La Covid-19 n'a-t-elle pas poussé plus d'enfants à sortir dans la rue ? Nous ne disposons pas non plus d'une base de données pour l'affirmer » (SEN 008).

L'accès à la justice a également été ralenti par la pandémie, et l'application de la loi a été compromise dans certains cas. Les personnes interrogées (SEN 008) (SEN 014) (SEN 017) (SEN 023) ont signalé des retards et des fermetures de tribunaux ainsi qu'un impact conséquent sur le travail de lutte contre la traite des êtres humains: « Vous pouvez dire que par exemple, en ce qui concerne les renvois, il y avait au moins un cas par mois de renvois avant la COVID, mais depuis la COVID, c'est zéro, vous comprenez ? C'était au tribunal de le dire » (SEN 017).

Défis sociaux et institutionnels

Plusieurs enquêtés ont mentionné une augmentation de la pression et de l'éclatement des familles en raison de la pandémie. (SEN 001, SEN 014, SEN 027)

Il y avait beaucoup plus de violence dans les familles. Certaines familles n'étaient plus prêtes à vivre ensemble 24h/24, sans quitter la maison, etc. Vous pouvez donc voir ce que cela entraîne en termes de conflits, de violence, d'abus, de difficultés à gérer la vie quotidienne (SEN 027).

La population est également moins vigilante en matière de protection de l'enfance, ce qui peut exposer les enfants à des pratiques dangereuses:

La vigilance que nous devrions avoir en ces périodes de COVID n'est pas au rendez-vous car tout le monde s'occupe de la santé, de la pandémie, etc. Et les choses telles que les mariages d'enfants et l'excision se passent en arrière-plan (SEN 009).

Dans les cas où les enfants se retrouvent à vivre et à travailler dans la rue, les personnes interrogées ont affirmé que leurs problèmes étaient aggravés par l'impact des confinements (SEN 001, SEN 019):

la plupart de ces enfants qui étaient dans la rue survivaient grâce à la mendicité, à des petits boulots ici et là, et à la générosité des habitants du quartier. Tous ces facteurs ont cependant été réduits à cause de la Covid-19, parce qu'à un moment donné, ces enfants étaient considérés comme des vecteurs de la maladie, donc il y avait une stigmatisation qui était devenue plus forte. Cela signifiait que les sources de revenus qu'ils pouvaient obtenir en temps normal, ils ne les avaient plus à cause de la Covid-19. Soit les gens se méfiaient d'eux, soit les opportunités qu'ils avaient de trouver des petits boulots ne se présentaient plus (SEN 019).

Défis pour le secteur de la lutte contre la traite des personnes:

Les enquêtés ont noté un certain nombre de contraintes pour les professionnels de la lutte contre la traite des êtres humains découlant directement des restrictions du confinement. Deux personnes interrogées ont indiqué que les cas de traite des êtres humains n'avaient pas cessé pendant le confinement, et que les cas de traite à des fins d'exploitation sexuelle avaient même augmenté, malgré la fermeture des frontières (SEN 003, SEN 008). Dans de nombreux cas, cependant, les activités de lutte contre la traite des êtres humains, telles que le renforcement des ressources, la sensibilisation, le travail de proximité et le soutien aux survivants, ont été interrompues (SEN 003) (SEN 013) (SEN 23). Le confinement a également perdu de la visibilité sur certains problèmes. Par exemple, on s'est inquiété du fait que les travailleurs du sexe ne fréquentaient plus les bars et les restaurants, et qu'ils opéraient probablement dans des lieux où ils étaient moins protégés (SEN 017). Dans certains cas, les dispositifs de surveillance communautaires étaient devenus inopérants. (SEN 024).

Le programme « Zéro Enfants Dans La Rue » a également exercé une pression supplémentaire sur les refuges. Bien que le gouvernement ait financé des espaces d'hébergement, la demande a dépassé l'offre à différents endroits:

« Au début de la pandémie, il s'agissait également de facteurs qui affectaient les enfants, car au début, c'était une maladie que personne ne connaissait. Il y avait une grande médiatisation. Tout le monde parlait, donc les enfants ont connu cette psychose à un moment donné, et cela a entraîné une augmentation des demandes d'hébergement, et à un moment donné, il était très compliqué de pouvoir offrir un hébergement à tous les enfants qui en faisaient la demande » (SEN 019).

Les victimes sierra-léonaises que nous avions, la gendarmerie les a placées dans une des maisons de traîquants. Il s'agissait de 87 victimes. Nous ne savions pas où les mettre. C'étaient des étrangers, toutes des femmes, il n'y avait que 10 garçons dans le groupe. Dans un premier temps, la gendarmerie les a placés dans la salle de conférence de l'hôtel de la gendarmerie avant de les placer dans l'une des maisons de traîquants (SEN 003).

Les patrouilles de nuit et les limitations des déplacements ont également eu un impact sur la capacité de certaines ONG à répondre aux besoins des enfants dans la rue:

Les patrouilles de nuit sont vraiment cruciales car c'est ce qui nous a permis de rencontrer le plus grand nombre d'enfants dans la rue et de leur apporter une prise en charge adéquate. Au début, cela a été plus une contrainte. Par la suite, il y a eu également une limitation des transports interurbains. Du coup, nous ne pouvions plus aller au-delà de Dakar, et nous ne pouvions plus ramener les enfants dans leurs familles. Parce que là aussi, nous faisons beaucoup de médiation familiale pour les enfants que nous retirons de la rue, en essayant de les réintégrer dans le cercle

familial. Ce sont quelques problèmes que nous avons eus avec l'émergence de la crise de la Covid-19. Au départ, nous avons pu obtenir des autorisations pour circuler la nuit, mais après cela, ça n'a plus été le cas. C'était très compliqué (SEN 019).

Certaines mesures d'adaptation efficaces ont également été prises en vue d'une utilisation plus poussée des moyens informatiques. Deux personnes interrogées (SEN 014, SEN 024) ont évoqué des changements de pratiques: « La pandémie nous a obligés à nous adapter et à utiliser les réseaux sociaux, par exemple, et à nous orienter davantage vers les outils numériques. Nous faisions des vidéoconférences par exemple. C'est ce qui nous a permis de continuer à travailler pendant la pandémie et de maintenir l'existence de notre organisation » (SEN 024).

Une personne interrogée a également exprimé le souhait de voir des solutions plus durables et à plus long terme émerger de la crise:

Nous devons construire et ouvrir des centres qui resteront en place après la COVID et qui, chaque fois que nous récupérons un enfant dans la rue, celui-ci pourra y être emmené.... Ensuite, nous devons réfléchir à la manière de mettre en place des alternatives durables, car lorsque vous sortez un enfant de la rue, il n'est pas simple de le renvoyer dans sa famille. Il faut élaborer avec lui un plan de vie, un plan d'études et un plan professionnel pour éviter qu'il y retourne. C'est quelque chose que nous devrions faire sans attendre qu'une crise sanitaire se déclenche. La crise est une bonne excuse pour mettre cela en place, mais lorsqu'elle sera terminée, nous devrons être capables de continuer parce qu'une autre crise peut revenir à tout moment, sous une autre forme (SEN 020).

Un résumé des conséquences de la pandémie est présenté dans le tableau 2. Ce tableau montre que la Covid-19 a un impact sur de multiples « déterminants sociaux » de la résistance à l'exploitation. Bien qu'il existe également des éléments dans la société sénégalaise qui contribuent à atténuer ces impacts (comme, par exemple, les mesures de santé publique efficaces qui ont permis de contenir la pandémie en 2020), le tableau illustre la diversité et l'étendue des effets de la pandémie.

Tableau 2: Impacts de la pandémie sur les facteurs sociaux de l'exploitation

Défis structurels	Complications liées à la Covid-19
Emploi non déclaré pour 97 % de la population	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pertes d'emplois ▪ Réduction des droits de manifestation des syndicats ▪ Réduction de la capacité des entreprises à honorer les obligations sociales/les fonds de sécurité sociale ▪ Réduction des salaires et perte de logement ▪ Hausse du travail des enfants pour compenser les tensions ▪ Hausse des activités liées à la migration clandestine vers l'Europe par voie maritime
Logements saturés pour une majorité de la population	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vulnérabilité croissante des enfants vivant dans des foyers instables ou dangereux où ils sont exploités, ainsi que pour les travailleurs du sexe
Inégalités fortement ancrées pour les femmes et les filles	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmentation des violences domestiques, des violences sexuelles, des vols et des crimes violents de manière générale ▪ Plus de charges domestiques pour les filles que pour les garçons pendant le confinement
Un accès inconsistant et inégal à l'éducation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fermeture des écoles pendant huit mois, entraînant une baisse au niveau de la sécurité des enfants et des services de soutien ▪ Accentuation du manque d'équité dans l'accès à l'éducation ▪ L'exclusion numérique constitue un obstacle supplémentaire en termes de coûts ▪ Potentiels impacts sur le long terme en matière de diplômes et de salaires
Accès inégal aux soins de santé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La pandémie a entraîné une chute du nombre de naissances déclarées, affectant les droits de citoyenneté ▪ Les inquiétudes en matière de santé portent sur la vaccination des enfants, le nombre de personnes en mesure de se rendre dans les cliniques ou d'en assumer le coût étant limité ▪ Le confinement a également un impact sur la santé mentale et la solidarité communautaire

Les défis de la gouvernance	
Recensement de l'enfant et papiers de citoyenneté	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La pandémie a entraîné une baisse du recensement des naissances, ce qui a eu un impact sur la citoyenneté
Complexité de la législation et des politiques relatives aux enfants	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réorganisation des ressources pour se focaliser sur les retombées de la COVID ▪ Une collaboration moins étroite entre le gouvernement et les ONG ▪ Davantage de travail en groupe (mais aussi une certaine adaptation - par exemple, une plus grande utilisation des technologies en ligne pour la coordination)
Manque de ressources pour protéger les enfants et faire appliquer les lois et politiques existantes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Remise en question de la stratégie « Zéro Enfants Dans La Rue ». De nombreux enfants sont retournés ▪ La pandémie a ralenti ou interrompu les poursuites et les procédures judiciaires ▪ Les refuges existants ont été saturés pendant le confinement ▪ Nécessité de poursuivre la collecte de données et de procéder à un suivi pour comprendre les changements qui se produisent

Manque d'attention envers l'exploitation des adultes Absence de réglementation pour les agences de recrutement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Attention limitée accordée à l'exploitation à l'étranger dans les pays du Golfe ou les pays arabes. ▪ Aucun transfert d'adultes vers des refuges
Corruption	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La traite à des fins d'exploitation sexuelle s'est poursuivie au niveau transfrontalier

Défis sociaux / institutionnels	
55 % de la population a moins de 18 ans. De nombreux enfants ne sont pas pris en charge par leurs parents ou leur famille.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Potentielle augmentation de la mendicité, du confiage et du mbaraan en raison de la pression que subissent les familles
Normalisation / nécessité des travaux dangereux effectués par les enfants	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les enfants sont soumis à une plus forte pression pour travailler, mais sont aussi considérés comme un « vecteur » de la COVID
Traditions et institutions qui constituent le fondement du système des daaras	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pression croissante sur les daaras d'augmenter les revenus, au détriment de l'hygiène et de la sécurité
Mariage précoce / MGF	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Certains s'accordent à dire que les familles ont constaté davantage de mariages précoces, de mutilations génitales féminines et de violences sexuelles en raison de la déscolarisation des enfants.

Défis pour le secteur de la lutte contre la traite des êtres humains	
Tendance à se focaliser sur des aspects spécifiques de l'exploitation plutôt que sur une définition plus globale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pendant la Covid-19, les enfants (en particulier les talibés) sont au centre des discussions, les adultes et autres formes d'exploitation faisant l'objet d'une attention plus limitée.
Ressources insuffisantes pour répondre aux besoins actuels	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Détournement des ressources destinées aux programmes de lutte contre la traite des êtres humains et aux activités de soutien. ▪ Suspension des actions de lutte contre l'esclavage, réduction des actions de sensibilisation et des initiatives communautaires, réduction des abris et du soutien (en particulier pour les enfants des rues), réduisant les possibilités de réinsertion dans les familles.

5. Questions thématiques émergeant de l'analyse

1) Terminologie: la nécessité de définir une définition commune des concepts

Un certain nombre de personnes interrogées (par exemple SEN 004, SEN 009, SEN 013, Sen 016) ont fait remarquer que les termes d'esclavage moderne et de traite des êtres humains n'avaient pas de résonance dans le contexte sénégalais, car ils sont considérés comme issus de la législation britannique ou américaine. Ce problème accroît les obstacles auxquels le gouvernement et les ONG sont confrontés dans l'élaboration d'objectifs communs et d'un consensus d'action, notamment pour convenir de quelles sont les priorités avec les donateurs internationaux ainsi qu'avec les différents partenaires Sénégalais. Il empêche également le développement d'une conception plus large de l'exploitation, au-delà de la « mendicité forcée », et entrave les efforts visant à inciter les communautés à reconnaître que des pratiques similaires à l'esclavage continuent d'exister, et à agir pour lutter contre différentes formes d'exploitation

« Il y a cette perception par les communautés sur la question de savoir comment, par exemple, trouver un terme approprié pour dire que l'esclavage moderne signifie telle chose, ou, en effet, le mettre en évidence par le biais de toutes les langues de la nation. Donc, je pense que si nous parvenons à éliminer ces obstacles, nous aurons certains paradigmes et paramètres que nous pourrons présenter aux communautés pour les sensibiliser et leur permettre de mieux comprendre la problématique » (SEN 009).

2) Réduire le décalage entre la loi et son application

Il a été reconnu (SEN 004, SEN 008, SEN 019) que, bien que le Sénégal dispose de plusieurs lois pour prévenir différentes formes d'exploitation, celles-ci ne sont souvent pas appliquées. Cela était parfois dû à un manque de ressources ou à l'absence de choix alternatifs:

Nous sommes prompts à ratifier les conventions, nous sommes prompts à élaborer les lois, mais dans la pratique, en termes de mise en œuvre, nous pouvons tous constater que la protection ou la promotion des droits fondamentaux de ces personnes n'est pas une réalité. Il y a, comme je l'ai dit, beaucoup d'enfants qui font du travail forcé. Précisément parce qu'ils viennent de familles pauvres, des enfants qui vendent de l'eau, des enfants qui travaillent au marché, des enfants qui travaillent dans des garages, etc. (SEN 008).

Dans d'autres cas, les interrogés ont souligné le manque d'application de la loi:

Il y a une loi qui interdit la mendicité des enfants, mais cette loi n'est pas appliquée. Parce qu'on trouve toujours des enfants qui sont dans les rues de Dakar, qui sont exploités à travers la mendicité par des maîtres coraniques, il n'y a pas de politique de répression derrière. Nous pouvons dire que de manière générale, du moins en ce qui concerne la protection des enfants, il y a des lois qui ont été votées, mais c'est l'application de ces lois qui constitue le problème (SEN 019).

Un autre facteur pourrait être le manque de compréhension ou de sensibilisation au fait que des lois sont en cours d'élaboration ou en place. L'alphabétisation constitue un défi fondamental pour les militants: « la moitié de la population est analphabète. Comment voulez-vous que les habitants d'un pays où l'analphabétisme est omniprésent sachent sur quelles dispositions légales et réglementaires ils doivent s'appuyer pour pouvoir jouir de tous leurs droits ? » (SEN 016). Une autre personne interrogée doute des connaissances des employeurs en ce qui concerne les heures qui peuvent être travaillées par un enfant apprenti (SEN 10). Cependant, des mesures pourraient être prises pour que la législation existante soit mieux comprise, par exemple par la traduction de textes législatifs

importants. Une personne interrogée a expliqué comment la traduction de la législation en arabe avait amélioré les négociations avec les grands marabouts qui, auparavant, ne connaissaient pas le contenu des lois en vigueur (SEN 017).

Les personnes interrogées ont également souvent mentionné les normes et institutions sociales et culturelles qui nuisent à la reconnaissance de la loi par les communautés. Cela nécessite des stratégies de changement à long terme qui vont au-delà de la sensibilisation:

Les résistances au changement sont intrinsèques, notamment parce que les savoir-faire, les convictions qui ont été adoptés il y a longtemps de manière séculaire, ne peuvent pas être changés en un jour, mais cela doit faire partie d'un processus générationnel qui doit aboutir après plusieurs décennies à une nouvelle forme de connaissance, une nouvelle génération qui devra se détacher de toutes ces habitudes. C'est un problème d'intérêts matériels, d'intérêts économiques, mais aussi de croyances religieuses et de pratiques traditionnelles qui constituent aujourd'hui ces freins au changement (SEN 001).

De nombreux répondants (SEN 008, 009, SEN 014, SEN 017, SEN 020, SEN 022, SEN 024) ont également souligné l'importance d'impliquer tous les acteurs concernés des communautés. Une des difficultés liées à ce rapport était de reconnaître que les communautés faisaient partie du problème aussi bien que de la solution, en tolérant l'exploitation et en la laissant se perpétuer:

Si nous parlons de la question de la mendicité, elle est également liée à la question de la demande et de l'offre d'aumônes. Puisqu'il y a des gens qui donnent, il y a des gens qui seront prêts à recevoir. Donc, tant que les Sénégalais continueront à faire l'aumône, il y a des gens qui trouveront le moyen de récupérer ces dons. Il faut aussi que les communautés soient sensibilisées et responsabilisées... Donc, cela veut dire qu'il y a des niveaux de responsabilité, qui peuvent certes varier, mais ils sont là au niveau de l'État, au niveau des parents et aussi au niveau de la communauté dans son ensemble (SEN 008).

Il y a beaucoup d'enfants qui sont victimes d'exploitation sexuelle au sein du cercle familial, beaucoup d'enfants qui sont victimes de mariages forcés, qui sont exploités par le travail. Ce sont toutes des choses que parfois les familles font, que les communautés voient et que celles-ci, je ne dirai pas tolèrent, mais sans que personne ne dise rien (SEN 019).

Les solutions suggérées par les personnes interrogées impliquent des programmes approfondis et durables d'engagement communautaire, incluant les parents, les dirigeants politiques, les chefs religieux et les survivants.

« Nous devons sensibiliser les gens, les victimes et les enfants. Nous ne pouvons pas faire les choses sans les y associer ; ils doivent participer, écrire, parler en leur propre nom, pas celui de leur père. Les enfants, les femmes, toutes les victimes doivent s'exprimer » (SEN 014).

« Impliquer surtout les vrais acteurs, les maîtres coraniques en question, que les associations ne soient pas des associations tout le temps représentées par les mêmes personnes.... Tout cela viendra d'un consensus fort, de rassemblements, d'une volonté de concertation globale. Que les chefs religieux soient intégrés, qu'on leur dise vraiment de quoi il s'agit. Je pense qu'il y a beaucoup de choses que nous pouvons faire qui nous permettront de réussir » (SEN 022)

Dans certains cas, un tel engagement peut conduire à des solutions simples mais innovantes, par exemple SEN 022 a décrit une initiative qui avait été développée avec des maîtres coraniques pour trouver des sources alternatives de revenus qui pourraient aider à faire face aux dépenses quotidiennes.

Il y avait également une question d'appropriation - il fallait travailler en collaboration avec les communautés pour montrer que de nombreuses formes d'exploitation existent et que des questions telles que la traite des êtres humains ne sont pas des concepts européens ayant une portée limitée dans la société sénégalaise:

« Les populations pensent que cela vient d'Europe. Nous devons créer une perspective sénégalaise, et faire en sorte qu'il y ait des images de ce trafic en provenance du Sénégal ou de l'Afrique » SEN 009. Encore une fois, le rôle des survivants est crucial: « Les victimes doivent accepter de parler pour que tous les Sénégalais sachent que c'est une réalité dans notre pays ». (SEN 032)

L'objectif final était de persuader les populations de « s'approprier le projet afin que, lorsqu'il n'y aura plus de sponsor, elles puissent toujours s'organiser avec leurs propres moyens pour continuer la lutte » (SEN 024).

3) Coordination des efforts

Des appels ont également été lancés en faveur d'une meilleure coordination des efforts: « Si, aujourd'hui, une organisation pense qu'elle peut faire bouger le monde à elle seule, elle se trompe. En fait, actuellement, nous avons besoin de synergies ». (SEN 009). Cette coordination peut se faire à différents niveaux. Elle inclut la coopération entre les organisations internationales et les agendas locaux. Il y avait un certain nombre d'exemples prometteurs de ce type d'action de développement communautaire intégré au niveau de la municipalité et de la localité. Cependant, il était clair que l'initiative et la mise en pratique locales devaient également être soutenues du niveau central au niveau local en termes de gouvernement et d'application de la loi.

Il y a eu un moment où le préfet avec qui nous travaillions pour le retour a été muté, affecté ailleurs. Parce qu'on lui a dit: « Qui vous a demandé de le faire ? Qui était-ce ? Est-ce que c'était l'État ? » Si l'État est le grand fossoyeur de l'application de la loi, que peuvent faire les autres ? (SEN 016)

La question de l'exploitation de la mendicité des enfants devrait être mentionnée dans toutes les politiques communautaires. C'est un vrai enjeu. Je pense que la COVID a complètement démantelé ce que nous avions fait. (SEN 024)

Il existe également un besoin plus important de coordination entre l'État (qui est reconnu comme jouant un rôle central) et les actions des partenaires locaux et de la société civile, qui sont considérés comme essentiels à la prestation de services.

Ce qui pourrait aussi être fait, c'est vraiment de mieux coordonner la réponse au niveau des opérateurs étatiques, mais aussi avec les partenaires de la société civile, ou les partenaires techniques et financiers qui travaillent dans ce domaine. Mieux coordonner les actions, mieux mobiliser les ressources, et peut-être mieux prendre en charge les victimes à un stade plus précoce. (SEN 027)

Certaines personnes interrogées ont également exprimé le besoin de créer des liens plus forts entre différents types de politiques et de prestations de services. Par exemple, de nombreux participants ont établi un lien entre l'accès aux services de soins maternels et le recensement des enfants. Beaucoup ont aussi établi un lien entre les obstacles à l'éducation et l'exploitation des enfants dans les daaras ou le travail des enfants. Pour certains intervenants, cela impliquait un lien plus explicite entre le travail de lutte contre l'exploitation et le développement social et économique (SEN 009, SEN 017, SEN 020):

Aujourd'hui, la traite des enfants a également un impact sur ce que j'appelle l'équilibre social ou l'écosystème, en raison de la structure de la famille. Si les enfants sont retirés des familles, si les jeunes filles quittent leur communauté pour s'engager dans la servitude domestique ou dans quelques autres formes de trafic, il y aura de sérieux problèmes de dépendance. Je pense que cela a un impact sur le développement des ressources humaines au sein des communautés. (SEN 017)

4) Données

Plusieurs de nos enquêtés ont souligné que des données empiriques précises manquaient ou que leur collecte avait été entravée pendant la période de confinement (SEN 013, SEN 020, SEN 024, SEN032). D'autres ont plaidé en faveur d'une surveillance nouvelle et continue des problèmes émergents issus de la Covid-19.

Pendant la période du COVID et le couvre-feu à partir de 21 heures, toutes ces familles qui survivaient en vendant de la nourriture traditionnelle dans les rues ainsi que les restaurants et tout le reste, ont été sont affectées.

Maintenant, les familles qui sont touchées par cette situation utilisent-elles la même stratégie de survie en envoyant les enfants travailler comme domestiques ? Les enfants quittent leur communauté et sont en situation de mobilité, dans le cadre de leurs stratégies ? On ne peut pas le dire car aucune enquête n'a été menée dans ce sens. (SEN 032)

6. Répercussions du projet sur le processus de développement de la résilience après la Covid-19

« Nous sommes peut-être en train de trouver des solutions intermédiaires, mais qui ne permettent pas aujourd'hui à ces populations de se détourner de ces pratiques et de changer leur comportement » (SEN 001)

Les résultats de cette recherche remettent en question certaines hypothèses qui ont précédemment fondé le travail de lutte contre la traite des êtres humains au Sénégal. En particulier, les impacts très nombreux de la Covid-19 nécessitent de réévaluer la « théorie du changement » qui fonde les approches de la lutte contre l'exploitation.

Ce rapport suggère qu'en réponse à la Covid-19, il est nécessaire de:

- redéfinir le langage et les objectifs de la lutte contre la traite des êtres humains
- adopter une approche globale des systèmes de financement et de mise en œuvre des politiques
- exploiter plus judicieusement les connaissances et l'expertise locale

1) Redéfinir le langage et les objectifs de la lutte contre la traite des êtres humains

Le focus actuel (ainsi que la terminologie) associant une grande partie du travail anti-exploitation à la mendicité des enfants est trop limité. Afin de susciter une action plus efficace, il pourrait être élargi pour inclure explicitement des thématiques telles que l'exploitation sexuelle, la servitude domestique, la traite et le mariage précoce. La concentration actuelle sur les enfants devrait être adaptée pour inclure les adultes, les familles et les communautés.

Les donateurs et le gouvernement devraient développer des stratégies, des outils et une terminologie anti-TIP plus clairement articulés et plus adaptés au niveau communautaire. La normalisation de la terminologie et une approche plus large pourraient permettre de mobiliser le soutien de la communauté à la mise en application. Les langues locales devraient également être utilisées pour communiquer des idées (y compris des informations sur les lois et les structures juridiques pertinentes).

2) Adopter une approche globale des systèmes de financement et de mise en œuvre des politiques

Étant donné que la Covid-19 a aggravé bon nombre des facteurs structurels qui favorisent l'exploitation, il y a des avantages à adopter une perspective plus holistique pour les initiatives de lutte contre la traite, notamment en créant des liens entre les programmes de développement et le travail de lutte contre la traite. Cela serait également en phase avec la théorie émergente sur les moteurs de la liberté, qui lie explicitement les actions visant à réduire l'exploitation à l'agenda du développement durable (Cockayne 2021). L'objectif des organisations de lutte contre la traite des êtres humains doit également se déplacer en amont de l'application de la loi et de la prestation des services pour inclure davantage de discussions sur l'éducation, l'égalité des sexes, la réglementation des commerces, le bien-être et la santé.

Les investisseurs devraient clarifier les priorités et les besoins urgents de financement, en accordant une attention particulière aux programmes de prévention. Les participants à l'atelier ont également

suggéré qu'il était nécessaire d'enquêter sur la répartition et l'utilisation des fonds alloués à la lutte contre la traite des êtres humains, afin de comprendre qui en bénéficie directement, et quelle proportion du financement parvient réellement aux gouvernements, aux communautés, aux victimes, aux organisations de la société civile, etc.

Le gouvernement devrait également revoir et combler les lacunes causées par la pandémie dans les actions de la Cellule et d'autres opérations de lutte contre la traite, et intégrer les objectifs de lutte contre la traite dans des programmes de développement plus globaux. La société civile et les ONG pourraient apporter leur soutien en plaident en faveur de stratégies visant à résoudre les problèmes structurels, tels que les inégalités entre les sexes qui contribuent à l'exploitation des femmes et des filles, et en développant d'autres actions de plaidoyer ou de renforcement des mesures visant à lutter contre l'exploitation sexuelle des adultes au Sénégal.

3) Exploiter plus judicieusement les connaissances et expertises globales

La recherche a démontré l'importance de comprendre la culture et les pratiques locales, et de s'engager directement avec les communautés pour offrir une stratégie efficace. Afin de maximiser l'impact, les financeurs devraient s'inspirer de l'expertise locale pour planifier les programmes futurs et continuer à soutenir la Cellule dans la mise en œuvre de son plan d'action. Le gouvernement devrait (à son tour) assurer une meilleure coordination entre les priorités et les plans nationaux et les structures communautaires au niveau des villages, tout en reconnaissant la diversité socioculturelle.

La société civile et les ONG peuvent donner plus de sens au travail de plaidoyer en intégrant des perspectives et une expertise juridique dans leurs campagnes, et les ONG devraient travailler plus étroitement avec les communautés pour identifier les problèmes et les solutions.

Vers une « théorie du changement » révisée

Le cycle adaptatif (page 6) offre quelques suggestions sur la manière dont les parties prenantes au Sénégal pourraient élaborer une théorie du changement révisée relative au travail après la Covid-19. Ces suggestions pourraient inclure:

1. Diagnostic: travailler avec tous les acteurs clés en vue d'une vision renouvelée, d'un vocabulaire commun et d'une compréhension des principaux défis à relever dans le contexte de la Covid-19. Réintégrer et améliorer les données et le suivi existants pour étayer la stratégie.
2. Défi: Impliquer un plus grand nombre de partenaires dans les plans de lutte contre l'exploitation. S'engager de manière intensive au niveau local et communautaire, en s'appuyant sur des exemples de travail coopératif au niveau de la municipalité pour lutter contre la mendicité des enfants. Encourager une large participation, y compris celle des victimes, des enfants, des parents et des dirigeants politiques et religieux locaux.
3. Changement: Aller au-delà des campagnes de sensibilisation pour mettre en place des programmes durables à plus long terme visant à faire évoluer les normes sociales et à apporter des changements institutionnels. Associer les programmes de lutte contre l'exploitation à d'autres domaines essentiels du développement et promouvoir la collaboration entre différents types d'ONG.
4. Normaliser et maintenir le changement: continuer à travailler à la simplification et à l'amélioration des secteurs clés de la législation et de la politique, et agir sur les lacunes législatives, telles que la réglementation des agences de recrutement. Poursuivre la formation et la sensibilisation des acteurs clés sur le terrain.

Sommaire des Recommandations

Les financeurs devraient

- Clarifier les priorités et les points urgents à financer, en prêtant attention à la fois à la prévention et à l'urgence.
- Utiliser l'expertise locale pour tirer parti plus judicieusement des projets précédents.
- Enquêter sur la répartition et l'utilisation du soutien financier de la lutte contre la traite des êtres humains, afin de comprendre qui en bénéficie directement, et quelle proportion du financement revient au gouvernement, aux communautés, aux victimes, aux organisations de la société civile, etc.
- Soutenir la Cellule dans la mise en œuvre de son plan d'action.

Le gouvernement devrait:

- Revoir et combler les disparités causées par la pandémie dans les actions de la Cellule ainsi que dans d'autres opérations anti-TIP.
- Développer des stratégies, des outils et une terminologie anti-TIP plus facilement accessibles et plus cohérents au niveau communautaire. La simplification de la terminologie présenterait des avantages considérables pour la mise en œuvre.
- Utiliser les langues locales pour transmettre les idées (y compris les lois et les structures juridiques pertinentes).
- Instaurer une meilleure coordination entre les priorités et les projets nationaux et les structures communautaires au niveau des villages, en reconnaissant la diversité socioculturelle.

La société civile/les ONG devrait:

- Soutenir le gouvernement dans l'élaboration de nouvelles stratégies visant à lutter contre les inégalités entre les sexes qui contribuent à l'exploitation des femmes et des filles.
- Développer davantage le plaidoyer ou le renforcement des ressources pour soutenir les aspects sexospécifiques et adultes de la traite au Sénégal.
- Donner davantage de sens au travail de plaidoyer en intégrant des perspectives et une expertise juridique dans les différentes campagnes.
- Travailler plus étroitement avec les communes pour identifier les problématiques et leurs solutions, et les faire connaître aux financeurs.

7. Questionnaires utilisés pour déterminer les facteurs ayant un impact sur la résilience anti-esclavagiste

Trois outils distincts ont été utilisés pour explorer la résilience anti-esclavagiste lors d'entretiens semi-structurés. L'équipe de chercheurs a sélectionné l'outil le plus approprié pour chaque partie prenante, en fonction de son expertise spécifique. Dans certains cas, les intervenants ont répondu à plus d'un questionnaire.

A) Audit des lois et règlements

Nous nous sommes entretenus avec des experts locaux en droit et en politique afin de constater l'existence de clauses dans le droit national, l'étendue de la mise en œuvre locale et les impacts liés à la COVID en relation avec les questions suivantes:

1. Recensement universel des naissances
2. Délivrance universelle de la carte d'identité de la citoyenneté
3. Accès universel aux documents professionnels / passeports
4. Éducation obligatoire pour tous enfants en âge de fréquenter l'école primaire (0-10 ans)
5. Éducation obligatoire pour tous enfants en âge de fréquenter le collège et lycée (11-18 ans)
6. Accès universel aux soins de santé
7. Accès à une aide au revenu pour couvrir les frais de logement et de nourriture
8. Interdiction du mariage des enfants
9. Interdiction du travail des enfants
10. Égalité / Loi anti-discrimination: sexe, race/ethnicité, religion, âge, sexualité, handicap
11. Interdiction des exploitations sexuelles forcées à des fins commerciales
12. Lois anti-corruption
13. Régulation des agences et intermédiaires du secteur de l'emploi
14. Lois sur le salaire minimum
15. Droits à un syndicat
16. Lois sur la santé et la sécurité au travail
17. Lois sur la protection de l'environnement
18. Lois contre la traite des êtres humains ou esclavagisme moderne (incluant la traite, l'esclavagisme, la servitude et le travail forcé)
19. Lois sur la transparence des chaînes d'approvisionnement
20. Accès aux refuges et au soutien pour les victimes de l'esclavage moderne et de la traite des êtres humains
21. Lois anti-criminalisation pour les victimes de la traite des êtres humains
22. Accès à l'indemnisation pour les victimes de l'esclavage moderne et de la traite des êtres humains
23. Existe-t-il des différences dans l'une des catégories de dispositifs ci-dessus en ce qui concerne le travail migrant ?
24. Y a-t-il d'autres questions que vous aimeriez soulever et qui n'ont pas été abordées ci-dessus ?

B) Questionnaire sur le contexte politique et pragmatique

Nous nous sommes entretenus avec des experts locaux en matière de politique et de lutte contre la traite des êtres humains afin de tenter de répondre aux questions suivantes:

1) Perception des fragilités locales

- 1.1) De quels types d'exploitation connaissez-vous l'existence dans cette commune ?
- 1.2) Comment décririez-vous cette forme d'exploitation ? (Par exemple, travail forcé, exploitation sexuelle, MSHT, CSE(C))
- 1.3) Quels sont les catégories de personnes que vous considérez comme les plus susceptibles d'être exploitées dans cette commune ? (Par exemple, les femmes, les jeunes, les enfants des rues, les sans-abris, les travailleurs).
- 1.4) La Covid-19 a-t-elle eu un impact sur le nombre ou les catégories de victime ?

2) Contexte de prévention

- 2.1) Quelles sont les organisations, politiques, dispositions gouvernementales, ONG, communautés ou religions qui aident généralement à protéger les personnes vulnérables de l'exploitation dans cette localité ?
- 2.2) Quel impact la Covid-19 a-t-elle eu sur ces personnes vulnérables (le cas échéant) et pourquoi ?
- 2.3) Quel a été l'impact de la Covid-19 sur les organisations, les politiques et les dispositifs qui aident habituellement à assurer la sécurité des personnes ?
- 2.4) Où résident les principales failles ?

3) Contexte local de découverte et de mise en application

- 3.1) Comment (le cas échéant) la population locale est-elle encouragée à signaler les cas d'exploitation (par exemple, campagnes de sensibilisation, ligne d'assistance téléphonique, etc.) ?
- 3.2) Qui sont les principaux acteurs gouvernementaux, communautaires, religieux ou les ONG qui travaillent sur les questions relatives à l'application de la loi dans cette localité ?
- 3.3) Quels types d'exploitation font l'objet des enquêtes les plus fréquentes ?
- 3.4) Quels sont (le cas échéant) les principaux obstacles qui empêchent ou limitent les mesures d'application locales ?
- 3.5) La Covid-19 a-t-elle eu un impact sur l'application de la loi ou sur l'accès à la justice pour les victimes ?

4) Cadre local de soins et de réhabilitation

- 4.1) Quels sont les moyens locaux disponibles pour soutenir les victimes/survivants de l'exploitation (gouvernement, communauté, religion ou ONG) ?
- 4.2) L'accès à l'un de ces services a-t-il été restreint en raison de la Covid-19 ?
- 4.3) Quels types de problèmes les victimes/survivants ont-ils rencontrés à la suite de la pandémie ?
- 4.4) Quelles sont les principales failles dans la mise à disposition de services locaux pour les victimes et les survivants dans le contexte actuel ?

5) Contexte local de résilience durable

- 5.1) Quels aspects de l'économie locale empêchent ou augmentent les risques d'exploitation ? (Par exemple, la disponibilité des prêts, les types d'industries, les pratiques commerciales non durables).
- 5.2) Quelles sont les problématiques politiques qui ont un impact sur l'exploitation dans cette localité ? (Par exemple, les politiques anti-réglementation / anti-migration).
- 5.3) Les traditions ou les enjeux religieux ont-ils un impact sur l'exploitation dans cette localité ? Si oui, comment ?
- 5.4) Comment la Covid-19 a-t-elle influencé l'un de ces facteurs contextuels ? Expliquez.
- 5.5) Quels services, politiques ou pratiques pourraient aider ?

6) Questions supplémentaires

- 6.1) Y a-t-il une question sur ce thème que nous devrions évoquer et qui n'a pas encore été discutée ?
- 6.2) Pouvez-vous nous suggérer des articles, des rapports ou des documents qui nous aideraient à approfondir ces questions ?
- 6.3) Avez-vous des questions à nous poser ?

C) Discussion sur les projets

Nous nous sommes entretenus avec les responsables locaux des projets et interventions de lutte contre la traite des êtres humains afin d'explorer les questions suivantes:

- 1) (Si possible, demandez à la personne interrogée de dessiner et de présenter un système local de lutte contre la traite / une carte des parties prenantes)
 - Pouvez-vous citer les organisations ou les acteurs avec lesquels vous travaillez le plus souvent ?
 - Comment votre projet s'inscrit-il dans le cadre d'autres initiatives de lutte contre la traite des êtres humains et l'esclavage dans la région ?
- 2) Qu'est-ce que votre projet a d'unique ? Pourquoi a-t-il été conçu ?
- 3) Avec quelles autres organisations avez-vous des liens particulièrement forts. Pourquoi ?
- 4) Comment mesurez-vous ou jugez-vous l'impact de votre travail ? En quoi consiste votre réussite ? (Racontez-nous une aventure...)
- 5) En pensant à votre projet, quels sont les facteurs qui influent sur sa réussite ?
 - Lesquelles sont entièrement sous votre contrôle ?
 - Lesquelles pouvez-vous influencer ?
 - Quels sont ceux qui vous préoccupent mais que vous ne pouvez pas contrôler ?
- 6) Quels sont les plus grands enjeux de votre mission à l'heure actuelle ?
- 7) Quelles pressions supplémentaires la Covid-19 a-t-elle engendrées ?
- 8) Où estimatez-vous que les plus grandes failles subsistent au sein du système ?
- 9) Comment abordez-vous ces failles à l'heure actuelle ?
- 10) Qu'est-ce qui permettrait de combler ces failles ?
- 11) Qui peut vous aider en ce sens ?
- 12) A qui d'autre devrions-nous nous adresser au sujet de ces problèmes ?
- 13) Y a-t-il des publications ou des ouvrages sur ces questions que vous nous recommanderiez ?
- 14) Avez-vous des questions supplémentaires à nous poser ?

8. Références

African Committee of Experts on the Rights and Wellbeing of the Child. 2012. 'Recommendations and Observations Addressed to the Government from Senegal By The African Committee of Experts On Rights and Child Well-Being On The Initial Implementation of The African Charter On The Rights and Well-Being of the Child'.

Agence Nationale de la Statistique et de la Demographie (ANSD) and The DHS Programme (2020) Sénégal: Enquête Démographique et de Santé Continue (EDS-Continue) 2019 Rapport sur les Indicateurs Clés. Republique du Sénégal Accessed 2nd April 2021
<https://www.ansd.sn/ressources/publications/FR368.pdf>

Agence Nationale de la Statistique et de la Demographie (2020) 'Covid-19: Monitoring the impact on household well-being'. http://www.ansd.sn/ressources/publications/Rapport_mensuel_HFMSWE.pdf.

Allain, Jean, and Katarina Schwarz. n.d. 'Senegal'. Antislavery in Domestic Legislation. Accessed 9 December 2020. <https://antislaverylaw.ac.uk/country/senegal/>.

Bartels, Koen and Julia Wittmayer (2018) 'Introduction: action research in policy analysis and transition research' in *Action Research in Policy Analysis*, Koen PR Bartels and Julia M. Wittmayer (eds.) Routledge: London and New York pp. 1-18.

Baury, Chloé, and Valentine Josenhans. 2019. 'Country Panorama: A report on the scale, breadth and context of child sexual exploitation'. ECPAT and CONAFE Senegal. <https://www.ecpat.org/wp-content/uploads/2019/06/ECPAT-Country-Overview-Research-Report-Senegal-2019.pdf>.

Boiro, Hamadou, and Jónína Einarsdóttir. 2020. "A Vicious Circle": Repatriation of Bissau-Guinean Quranic Schoolboys From Senegal'. *Journal of Human Trafficking* 6 (3): 265–80.

<https://doi.org/10.1080/23322705.2018.1521643>.

Cockayne, James (2021) Key Findings. Developing Freedom: The Sustainable Development Case for Ending Modern Slavery, Forced labour and Human Trafficking. United Nations university, New York 2021. Accessed 2nd April 2021 https://www.developingfreedom.org/wp-content/uploads/2021/01/DevelopingFreedom_KeyFindings_WebFinal-1.pdf

Dakaractu (no date) Projet Zero Enfant Dans La Rue: Le Ministere De La Femme Presente Un Rapport D'Etape Satisfaisant. Accessed 8th June 2021 https://www.dakaractu.com/Projet-zero-enfant-dans-la-rue-Le-ministere-de-la-femme-presente-un-rapport-d-etape-satisfaisant_a190674.html

ECPAT. 2018. 'Report on the Sexual Exploitation of Children in Senegal'. <https://www.ecpat.org/wp-content/uploads/2018/07/Universal-Periodical-Review-Sexual-Exploitation-of-Children-Senegal-FR.pdf>.

———. 2019. 'Senegal: Forced Begging and Domestic Servitude Expose Children to Sexual Exploitation'. ECPAT. 16 June 2019. <https://www.ecpat.org/news/senegal-child-sexual-exploitation/>.

Einarsdóttir, Jónína, and Hamadou Boiro. 2016. 'Becoming Somebody: Bissau-Guinean Talibés in Senegal'. *The International Journal of Human Rights* 20 (7): 857–74.

<https://doi.org/10.1080/13642987.2016.1192532>.

Fall, Ibrahima (2020) Plan de Gestion de la Main d'œuvre (PGMO) Ministère de la Santé et de l'Action Sociale (MSAS) Accessed 2nd April 2021

<http://documents1.worldbank.org/curated/en/970241591646542100/pdf/Labor-Management-Procedures-Senegal-Covid-19-Response-Project-P173838.pdf>

Foley, Ellen E. 2019. 'The Prostitution Problem": Insights from Senegal'. *Archives of Sexual Behavior* 48: 1937–40. <https://doi.org/10.1007/s10508-018-1368-3>.

Gardner, A., Northall P., and Brewster B. (2020). Building Slavery Free Communities, A Resilience Framework, *Journal of Human Trafficking*,
<https://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/23322705.2020.1777828>

Thomas Hale, Noam Angrist, Rafael Goldszmidt, Beatriz Kira , Anna Petherick, Toby Phillips, Samuel Webster, Emily Cameron-Blake, Laura Hallas, Saptarshi Majumdar, and Helen Tatlow. (2021). "A global panel database of pandemic policies (Oxford Covid-19 Government Response Tracker)." [Nature Human Behaviour.](#)

Human Rights Watch. 2010. 'Off the Backs of the Children: Forced Begging and Other Abuses against Talibés in Senegal'. USA: Human Rights Watch.

[https://www.hrw.org/sites/default/files/reports/senegal0410webwcover.pdf.](https://www.hrw.org/sites/default/files/reports/senegal0410webwcover.pdf)

Human Rights Watch 2019 'These children don't belong in the streets' Accessed 8th February 2021
<https://www.hrw.org/report/2019/12/16/these-children-dont-belong-streets/roadmap-ending-exploitation-abuse-talibes>

International Labour Organisation 2021 Observation (CEACR) - adopted 2019, published 109th ILC session (2021) NORMLEX Information System on International Labour Standards, International Labour Organisation Accessed 2nd April 2021

https://www.ilo.org/dyn/normlex/en/f?p=NORMLEXPUB:13100:0::NO::P13100_COMMENT_ID:4014202

International Monetary Fund (2021) Policy responses to Covid-19 Website. IMF. Accessed 2nd April 2021.

<https://www.imf.org/en/Topics/imf-and-covid19/Policy-Responses-to-Covid-19#S>

Jimenez, E, et al. (2021) Risks, Impacts and Mitigating Responses of Covid-19 for Modern Slavery Survivors in the UK and the USA. University of Nottingham, Accessed 14th April 2021

<https://www.nottingham.ac.uk/research/beacons-of-excellence/rights-lab/resources/reports-and-briefings/2021/march/risks-impacts-and-mitigating-responses-of-covid-19-for-modern-slavery-survivors-in-the-uk-and-the-usa.pdf>

Johns Hopkins University (2021) Coronavirus resource centre web site. Johns Hopkins University and Medicine. Accessed 2nd April 2021 <https://coronavirus.jhu.edu/region/senegal>

Landman, T., Silverman B., (2019) Globalization and Modern Slavery, Politics and Governance, 7 (4): 275-290. <http://dx.doi.org/10.17645/pag.v7i4.2233>

Ministere De La Femme, De la Famille, Du Genre et De La Protection Des Enfants (2020) Bilan Du Project De Protection D'Urgence Des Enfants Contre La Covid-19 <<Zero enfant dans la rue>> Ministere De La Femme, De la Famille, Du Genre et De La Protection Des Enfants, Secretariat Executif National De protection De L'Enfant

Ministry of Justice. n.d. 'The fight against human trafficking in Senegal: Inventory and implementation of the National Action Plan - Report of Activities (January 2012-March 31, 2013)'. Ministry of Justice. Accessed 23 January 2021. <file:///C:/Users/Idxj17/Desktop/OK%20to%20delete%20-%20downloaded%20only%20for%20temporary%20use/rappportannuelCNLTP.pdf>.

National Agency for Statistics and Demography (2020) 'Covid-19: Monitoring the impact on household well-being'. Accessed 2nd April 2021

[http://www.anasd.sn/ressources/publications/Rapport_mensuel_HFMSWE.pdf.](http://www.anasd.sn/ressources/publications/Rapport_mensuel_HFMSWE.pdf)

Office to Monitor and Combat Trafficking in Persons. 2020. '2020 Trafficking in Persons Report: Senegal'. U.S. Department of State. <https://www.state.gov/reports/2020-trafficking-in-persons-report/senegal/>.

'Parity as a mechanism of female inclusion and participation: strategy issues and effectiveness'. 2015. La Citoyenne: Parity Special. American Jewish World Service.

Peyton, Nellie. 2019. 'Senegal Launches Online Database to Track the Traffickers'. *Reuters*, 30 October 2019. Reuters. Accessed 2nd April 2021. [reuters.com/article/us-senegal-trafficking-idUSKBN1X928Z](https://www.reuters.com/article/us-senegal-trafficking-idUSKBN1X928Z)

Reason, P., & Bradbury, H. (2011). The SAGE Handbook of Action Research, Participative Inquiry and Practice. (P. Reason & H. Bradbury, Eds.) (2nd ed.). London: Sage.

Rédaction Africanews. 2020. 'Late Resumption of Schools in Senegal amid COVID Safety Concerns'. *Africanews*, 21 November 2020. <https://www.africanews.com/2020/11/12/late-resumption-of-schools-in-senegal-amid-covid-safety-concerns/>.

Reliefweb (2021) United Nations development assistance framework for the immediate socio-economic response to Covid-19: Contextualization in Senegal. Reliefweb website, UNOCHA. Accessed 2nd April 2021 <https://reliefweb.int/report/senegal/united-nations-development-assistance-framework-immediate-socio-economic-response>

Shryock, Ricki (2020) 'What's driving the deadly migrant surge from Senegal to the Canary islands' *The New Humanitarian* 7th December 2020. Accesed 8th February 2021:

<https://www.thenewhumanitarian.org/news-feature/2020/12/7/senegal-canary-islands-migration-overfishing-coronavirus-restrictions>

The Platform of European NGOs in Senegal, ed. n.d. 'Senegal's Risks and Resilience Factors Facing Covid-19: The Perspective of Civil Society, Basic Social Services and Social Protection'.

_____, ed. n.d. 'Senegal's Risks and Resilience Factors Facing Covid-19: The Perspective of Civil Society, Economic Development, Employability and the Informal Sector'. Accessed 8 December 2020. <https://www.pfonque.org/Risques-et-facteurs-de-resilience-du-Senegal-face-a-la-Covid-19-Le-point-de-vue.html>.

The World Bank (n.d.)Data: Senegal Country Profile. The World Bank website. Accessed 2nd April 2021

https://databank.worldbank.org/views/reports/reportwidget.aspx?Report_Name=CountryProfile&id=b450fd57&tbar=y&dd=y&inf=n&zm=n&country=SEN

Tøraasen, Marianne. 2019. 'Gender Parity and the Symbolic Representation of Women in Senegal'. *The Journal of Modern African Studies* 57 (3): 459–81.

<https://doi.org/doi:10.1017/S0022278X19000272>.

UN Committee on the Rights of the Child. 2016. Concluding Observations on the Combined Third to Fifth Periodic Reports of Senegal. United Nations. <https://undocs.org/CRC/C/SEN/CO/3-5>.

UNICEF (2020) Covid 19 Situation report No.9. UNICEF Website Accessed 8th June 2021
<https://www.unicef.org/media/84841/file/Senegal-Covid-19-SitRep-21-October-2020.pdf>

UNODC (2020) UNODC supports Senegal's efforts to protect street children during Covid-19 pandemic. UNODC website. Accessed 8th June 2021

<https://translate.google.com/translate?hl=en&sl=fr&u=https://www.unodc.org/westandcentralafrica/fr/2020-04-27-talibes-covid.html&prev=search&pto=aue>

UN OHCHR. 2020. 'Childhood In Danger: The Talibés Face the Coronavirus in Senegal'. UN OHCHR Regional Office for West Africa. 7 April 2020. <https://www.westafrica.ohchr.org/Enfance-en-danger-Les-talibes-face-au-coronavirus-au-Senegal.html>.

UN Senegal (2020) United Nations Development Assistance Framework For The Immediate Socio-Economic Response to Covid-19: Contextualization in Senegal. UN Senegal. Accessed 2nd April 2021. <https://reliefweb.int/report/senegal/united-nations-development-assistance-framework-immediate-socio-economic-response>

UN Women. n.d. 'Senegal'. UN Women Africa Website. Accessed 5 January 2021.

[https://africa.unwomen.org/en/where-we-are/west-and-central-africa/senegal.](https://africa.unwomen.org/en/where-we-are/west-and-central-africa/senegal)

Vise-Lewis, Emma de, Alexander Krueger, Guy Thompstone, and Padraig Quigley. 2012. 'Family Support Services and Alternative Care in Sub-Saharan Africa: Background Paper'. Child Frontiers.

[https://resourcecentre.savethechildren.net/sites/default/files/documents/background_paper_familysupportservices-alternativecare_english_small.pdf.](https://resourcecentre.savethechildren.net/sites/default/files/documents/background_paper_familysupportservices-alternativecare_english_small.pdf)



The **Rights Lab** is a University of Nottingham “Beacon of Excellence” and home to the world’s largest and leading group of modern slavery researchers. Through its five research programmes, impact team, and INSPIRE project, the Rights Lab is underpinning antislavery with an advanced research agenda, collaborating with civil society, business, and government, and elevating survivor-informed research as a key part of knowledge production to help end slavery.

En savoir plus sur notre recherche de calibre mondial

nottingham.ac.uk/rights-lab

 rightslab@nottingham.ac.uk

 [@rightsbeacon](https://twitter.com/rightsbeacon)

Si vous désirez obtenir cette publication dans un autre format, veuillez communiquer avec nous:
Tél.: +44 (0)115 951 4591
Courriel: alternativeformats@nottingham.ac.uk